



Plan de Prévention

PDP-F2S-2025-045844

Décret n° 92-158 du 20 février 1992, relatif aux travaux effectués dans une entreprise utilisatrice (E.U.) par une ou plusieurs entreprise(s) extérieure(s) (EE).

Avec les informations et les éléments recueillis au cours de l'inspection commune obligatoire, les chefs d'entreprise procèdent, en commun, à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels.

Intitulé : Entretien et réparations sur chariot industriel thermique

OPÉRATION ANNUELLE

TRAVAUX DANGEREUX (Arrêté du 19/03/1993)

OPÉRATION PONCTUELLE

INTERVENTION DE PLUS DE 400 HEURES SUR UN AN

INTERVENTION DE PLUS DE 90 000 HEURES SUR UN AN

Lieu(x) de l'intervention : BACKSTAGE, Bâtiment, Geppetto

Date de début : 12/05/2025

Date de fin : 14/11/2025

Durée de l'opération : 187

Horaires d'intervention : De 06:30 à 14:00

CONSULTATIONS PRÉALABLES

Nature de l'opération : Entretien et réparations sur chariot industriel thermique

NOM-PRÉNOM	FONCTION	RÔLE	COMMENTAIRES	DATE	STATUT
M. BOURGEOIS LATTANZI Jérôme	préventeur CPRP	Avis Safety	Avis favorable	29/04/2025	Favorable

ENTREPRISE UTILISATRICE			
Interlocuteur de l'opération pour EURO DISNEY ASSOCIES SAS			
NOM-PRÉNOM : M. LLOANCY David (david.lloancy@disney.com)	FONCTION : Team Leader	TÉLÉPHONE : 0631913009	ÉTABLISSEMENTS : • CSSCT STACH
Suppléant			
NOM-PRÉNOM : 0	FONCTION :	TÉLÉPHONE :	

ENTREPRISE(S) EXTÉRIEURE(S)			
RÉF	SOCIÉTÉ	RÉPRÉSENTANT	ACTIVITÉ
1	RAISON SOCIALE : BOUCHARD MANUTENTION TÉLÉPHONE : 01.64.25.02.25 ADRESSE : D619 77720 MORMANT	NOM-PRÉNOM : M. SAUGOUX Laurent FONCTION : Responsable EMAIL : l.saugoux@bouchard-location.com TÉLÉPHONE FIXE : 0164250220 TÉLÉPHONE PORTABLE : 0685797033	PRESTATION : entretien et réparation matériel de manutention EFFECTIFS : 1 DATES D'INTERVENTION : du 12/05/2025 au 14/11/2025 HORAIRE D'INTERVENTION : De 06:30 à 14:00
2	RAISON SOCIALE : BUREAU DE CONTROLE CPS (BOUCHARD MANUTENTION) TÉLÉPHONE : 01.64.48.53.35 ADRESSE : 13, Av du Vercors 91420 MORANGIS	NOM-PRÉNOM : M. ROSSIGNOL Sébastien FONCTION : CONTROLEUR EMAIL : rossignolsebastien2403@gmail.com TÉLÉPHONE FIXE : 01.64.48.53.35 TÉLÉPHONE PORTABLE : 07.70.03.98.56	PRESTATION : contrôle règlementaire EFFECTIFS : 1 DATES D'INTERVENTION : du 12/05/2025 au 14/11/2025 HORAIRE D'INTERVENTION : De 06:30 à 14:00
3	RAISON SOCIALE : GENIE FLEXION (BOUCHARD MANUTENTION) TÉLÉPHONE : 01.41.55.14.98 ADRESSE : ZI de la Poudrette 44, allée de Lisbonne 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS	NOM-PRÉNOM : M. BARANGER Romain FONCTION : Chef de centre EMAIL : romain.baranger@genieflexion.com TÉLÉPHONE FIXE : TÉLÉPHONE PORTABLE : 0625377309	PRESTATION : remplacement et réparation de flexibles hydrauliques EFFECTIFS : 1 DATES D'INTERVENTION : du 12/05/2025 au 14/11/2025 HORAIRE D'INTERVENTION : De 06:30 à 14:00
4	RAISON SOCIALE : VIP (BOUCHARD MANUTENTION) TÉLÉPHONE : ADRESSE : 15 rue de l'Industrie 77170 Brie Comte Robert France	NOM-PRÉNOM : M. SALGUEIRO Manuel FONCTION : Responsable EMAIL : vip.pneu@gmail.com TÉLÉPHONE FIXE : TÉLÉPHONE PORTABLE : 0637588800	PRESTATION : remplacement et réparation pneumatiques EFFECTIFS : 1 DATES D'INTERVENTION : du 12/05/2025 au 14/11/2025 HORAIRE D'INTERVENTION : De 06:30 à 14:00

Phase de travail	Risque	Mesure de prévention	Responsable de l'action				
			EU	EEs			
				1	2	3	4
G01 - GENERALITES / P01 - Générique	Risques génériques	Utilisation des équipements dans le respect des limites d'utilisation fournies par le fabricant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Travail isolé interdit lors de travaux dangereux, tels que : Travaux en hauteur : Risques de chutes (échafaudages, toits, plateformes). Travaux avec des substances dangereuses : Exposition à des produits chimiques, toxiques, inflammables, explosifs. Travaux en espaces confinés : Silos, cuves, égouts, où il y a des risques d'asphyxie ou d'intoxication. Travaux à proximité de lignes électriques : Risques d'électrocution. Travaux de démolition : Risques d'effondrement de structures. Travaux avec des machines dangereuses : Scies mécaniques, presses, ou autres équipements lourds. Travaux de manutention manuelle de charges lourdes : Risques de blessures physiques (dos, articulations). Travaux en milieu ATEX : Atmosphères explosives où il y a un risque de formation d'explosions. Travaux avec des rayonnements ionisants : Risques liés à la radioactivité. Si travail isolé, accompagnement par DLP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		EPI adaptés à la tâche. Spécifier les EPI spécifiques pour chaque risque, si besoin. Port des EPI adaptés à chaque tâche réalisée (cf modes op) A minima vêtements de travail, chaussures de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Prêt de matériel interdit. La seule exception possible est le prêt de matériel formalisé par une convention entre EDA et le prestataire (voir la rubrique Doc Remis).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Phase de travail	Risque	Mesure de prévention	Responsable de l'action				
			EU	EEs			
				1	2	3	4
	Risques liés aux circulations et déplacements (heurts, collisions, accidents, etc...).	Avoir le plan d'accès au site.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Un gilet ou un vêtement haute visibilité (en couleur jaune, orange ou rouge uniquement) doit être porté par tous les Cast Members et salariés de l'entreprise extérieure, intérimaires ou intermittents dans les cas suivants : - En Coulisses (backstage), y compris sur les parkings du coucher jusqu'au lever du soleil, et lorsque la visibilité est réduite (ex. brouillard ou forte pluie). - Sur Scène (onstage), en dehors des heures d'exploitation, lorsque le lieu concerné (parc à thème ou Disney Village) est fermé. port du gilet haute visibilité, combinaison HV	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Priorité aux chars et/ou aux animaux (5m de distance de sécurité et prévoir 2m pour le dépassement) ainsi qu'aux engins et véhicules lents sur le circulaire interne.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Respect du code de la route. 30 ou 50km/h sur les circulaires internes, 15km/h sur les parcs et 10 km/h sur le Disney Village, sauf consignes spécifiques.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Respect du stationnement identifié lors de l'inspection commune. dans l'enceinte de la zone Jafar, véhicule prêt à partir (rentrera en marche arrière). Zone exclusive, porte de l'enceinte extérieur fermée. Dépannage sur voie: si VL stationné sur voie, balisage de la zone	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Identification à la guérite avec permis de conduire et assurance du véhicule.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Phase de travail	Risque	Mesure de prévention	Responsable de l'action				
			EU	EEs			
				1	2	3	4
		Permis de conduire et assurance du véhicule en cours de validité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Risques liés aux menaces terroristes	Application des mesures de protection collective « VIGIPIRATE », dont notamment : respect des consignes d'accès et de sécurité applicables, intervention et/ou signalement au Cast Members (le personnel) de Disneyland Paris, en présence d'une situation présentant un caractère anormal, etc.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Gestion de la coactivité	Le chargé d'intervention des entreprises extérieures doit renseigner Planilog et s'assurer qu'il n'y a pas de conflit de coactivité. Dans le cas où un conflit est détecté, le CIEE doit indiquer les mesures préventives prises pour gérer la coactivité et joindre la Fiche de Coordination Interne (F.C.I.) au Plan de Prévention désigné.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Coordination des opérations avec Disneyland Paris et les autres sociétés extérieures (via le chargé de projet ou une personne désignée). LLOANCY David 0631913009 Aucune coactivité entre les entreprises / ou avec DLP sur zone d'intervention Interventions sur zone JAFAR dédié et fermée. En cas de dépannage sur voies, balisage de la zone au préalable, et accompagnement DLP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Risques liés à la gestion des EE et de leurs sous-traitants	Le plan de prévention, les modes opératoires, les habilitations/autorisations et tout autre document lié à l'intervention doivent être tenus à disposition sur le chantier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Transmission du plan de prévention à toute entreprise sous-traitante intervenant sur le site, et de la signature par celle-ci.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Sous-traitance de niveau 1 uniquement autorisée.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Phase de travail	Risque	Mesure de prévention	Responsable de l'action				
			EU	EEs			
				1	2	3	4
		Chaque salarié doit avoir connaissance du plan de prévention.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Accès à des locaux spécifiques	L'intervenant doit être en possession des formations/habilitations adaptées à la zone d'intervention.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Risques liés à l'évacuation (accident ou incendie)	Respecter les procédures.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Joindre le document au plan de prévention et le communiquer aux personnes effectuant la prestation à Disneyland Paris.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G01 - GENERALITES / P02 - Accès sur le site	Risques liés aux passages à niveau des trains (Steam Train)	Respecter le code de la route, les consignes et la signalisation des passages à niveau du train.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Stationnement interdit aux alentours des passages à niveau.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Pendant les horaires d'ouverture du parc, la traversée des passages à niveau par des engins de chantier et/ou véhicules lents devra faire l'objet d'une autorisation par le service "Attraction 6", joignable au 01.64.74.25.30 ou au 06.74.22.94.86.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		En cas de nécessité, demander l'autorisation au service Parc Opérations "Attraction 6", joignable au 01.64.74.25.30 ou au 06.74.22.94.86.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
G01 - GENERALITES / P03 - Gestion des déchets, émissions et produits	Risques liés aux déchets (pollution, risque chimique, risque de manutention, etc ...)	Collecter et éliminer les déchets par des filières adaptées. Déchets à la charge des intervenants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Demande l'accord au chef de projet pour tout stockage provisoire sur le site. LLOANCY David 0631913009	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Nettoyer le chantier tous les jours.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Respecter un conditionnement adapté au type de déchet.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Phase de travail	Risque	Mesure de prévention	Responsable de l'action				
			EU	EEs			
				1	2	3	4
		Un Bordereau de Suivi de Déchets Industriels (BSDI) pour les déchets industriels sera tenu à disposition de EuroDisney Associés SAS.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
G02 - INSTALLATION DU CHANTIER / P10 - Balisage/signalisation - Accès à la zone de chantier	Risques liés à l'accès à la zone de d'intervention.	Création d'un passage aménagé et sécurisé. Canalisation des flux piétons autour de la zone d'intervention. Barriérage plein obligatoire : Barrière rigide, extensible, filet de chantier pour toute intervention. Barriérage simple toléré : Stockage provisoire, stationnement temporaire de véhicule. Le balisage doit évoluer en fonction des travaux. stationnement du fourgon d'intervention dans notre zone Jaffar pour les maintenances. En cas de panne sur la voie de circulation, gyrophare sur le véhicule d'intervention, balisage de la zone d'intervention avec mise en place de cônes et barrières	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Installer un système de signalisation tel que défini lors de la VIC, et en accord avec le responsable de zone. dans notre enceinte de Jaffar, interventions porte fermée. Sur voie de circulation, balisage de la zone avec cônes et barrières, camion d'intervention disposant d'un gyrophare	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Déterminer les moyens d'accès à la zone vus lors de la VIC. cf carte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Risques liés au travail de nuit ou à une faible luminosité	Prévoir un ou plusieurs éclairages adaptés. Prévoir un éclairage mobile en cas d'intervention par faible luminosité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Phase de travail	Risque	Mesure de prévention	Responsable de l'action				
			EU	EEs			
				1	2	3	4
G04 - TRAVAIL EN PRESENCE DE PRODUITS OU SUBSTANCES / P33 - Travail exposant aux produits chimiques et/ou dangereux	Étiquetage des produits	Conforme à la réglementation française en vigueur, conventionnel, lisible sur tous les conditionnements. cf liste de produits	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Pas de reconditionnement autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Protection pour le travail exposant aux produits chimiques et/ou dangereux	FDS : En cas de travail à côté de produits DLP, le CIEE doit tenir à dispo des intervenants les FDS des produits. Interdiction d'accès sous la tente JAFAR Interdiction de manipuler les déchets stockés sur zone JAFAR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Tous les moyens adaptés en bon état de protections collectives ou individuelles, définies selon les données des FDS et Fiches Techniques, seront mises à disposition des salariés par l'EE et utilisées systématiquement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Information pour le travail exposant aux produits chimiques et/ou dangereux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Généralités sur les risques liés au travail exposant aux produits chimiques et/ou dangereux	Chaque produit utilisé disposera sur site pendant toute la durée des travaux des FDS conformes à la réglementation. FDS accessibles 24h/24h.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Aucun Produit classé CMR 1, 2 mortel ou H362, H334 toxiques ne sera utilisé en présence d'autres salariés de l'EU ou autres EE sans que ces derniers soient informés et protégés, avec des EPI adaptés à la charge de l'EE qui les met en oeuvre. Aucune coactivité avec le Public n'est autorisée.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mise en application conforme aux conditions et méthodes de la fiche technique du fournisseur.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) adaptés (cf. : voir la section 8.2 de la Fiche de Données de Sécurité).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Phase de travail	Risque	Mesure de prévention	Responsable de l'action				
			EU	EEs			
				1	2	3	4
G06 - TACHES A EFFECTUER / P57 - Travail avec matériel électroportatif / outillage	Risques liés à l'utilisation de matériel électroportatif (irritation, protection, brûlure, coupure, sectionnement, incendie, électrisation, électrocution, inhalation, chute de plain-pied, etc.)	Matériel conforme et en bon état, et vérifié avant utilisation. Préciser le type de matériel utiliser si besoin.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Personnel sensibilisé à l'utilisation des équipements de travail électroportatifs.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Si utilisation de rallonges électriques, celle-ci doivent être conformes et en bon état. A minima IP44 et entièrement déroulée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Utilisation d'équipement sur batterie.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Matériel branché sur une ligne munie d'un différentiel 30 mA, vu lors de la visite d'inspection commune.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Balisage de la zone de passage de la rallonge et installation de passage de câbles pour les flux de véhicules et de piétons.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
G06 - TACHES A EFFECTUER / P58 - Travail en hauteur	Travaux en hauteur (généralités)	Travaux superposés INTERDIT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Travail sur échelle INTERDIT. En cas de besoin utilisation d'une PIRL conforme et adaptée à la hauteur de travail. En cas d'impossibilité de recours à la PIRL ou à un moyen d'accès sécurisé, réalisation d'un additif pour validation de l'utilisation d'un escabeau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
G06 - TACHES A EFFECTUER / P62 - Travaux en bord de route	Risques liés à la collision, heurt, mouvements de personnes, mouvements de véhicules	Garer le véhicule sur le bas-côté. Mettre en route les feux de détresse et le gyrophare. en cas de panne sur la voie de circulation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Les engins de chantier mobiles doivent être équipés d'un feu spécial, de bandes de signalisation réfléchissantes et d'un panneau de danger tri-flash.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mettre en place les panneaux de signalisation de travaux 10 à 30 mètres avant la zone d'intervention.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Phase de travail	Risque	Mesure de prévention	Responsable de l'action				
			EU	EEs			
				1	2	3	4
		Mettre en place les cônes de signalisation à 2 mètres du bord des travaux et ce tous les 10 mètres.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mettre en place une déviation pour les piétons et créer un cheminement sécurisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mettre en place une circulation alternée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
G06 - TACHES A EFFECTUER / P70 - Manutention manuelle	Risques liés à la manutention manuelle (coupure, blessure, pincement, écrasement, lombalgie, dorsalgie, chute de personne, etc.)	Privilégier la mécanisation des tâches ou une aide à la manutention manuelle.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Respect des consignes "Gestes et Postures".	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
G06 - TACHES A EFFECTUER / P71 - Manutention mécanique	Risques liés à la manutention mécanique avec chariot élévateur, transpalette ou autre équipement (pincement, coincement, choc, collision, écrasement, etc.)	Matériel de manutention mécanique conforme et soumis aux vérifications générales périodiques. Pour toute opération nécessitant la conduite du chariot ou sa manipulation => Habilitation adaptée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Ne pas passer ou stationner sous la charge.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSIGNES ET INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ

- **ACCES ET CIRCULATION SUR LE SITE**

- Conditions d'accès au site (à préciser):
- Respect du code de la route, 50 km/h sur le circulaire interne et 15km/h sur le parc sauf consignes spécifiques:
- Respect du stationnement indiqué lors de l'inspection commune (à préciser) :

- **Locaux et installations à l'usage des salariés des entreprises extérieures**

- Utilisation des sanitaires des employés EURO DISNEY ASSOCIES SCA

ANNEXES

Plans	<ul style="list-style-type: none">• Carte 01-04-2025 13:51
Documents remis	<ul style="list-style-type: none">• 1. ACCUEIL - Livret d'Accueil Entreprises Extérieures et Visiteurs• 2. MODE OPERATOIRE ET ANALYSE DE RISQUES (Non-dangereux uniquement)• 3. ADDITIF - Formulaire Additif au Plan de Prévention• ACCES - Plan d'accès Backstages Nord et Sud - Portes Pluto et Donald (1 et 2)• ACCES - Plan d'accès Hôpital Jossigny• MOP Bouchard• MOP CPS• MOP Génie flexion• MOP VIP• PERMIS FEU - Procédure Travaux par Points Chauds• prod chimiques Bouchard• PRODUITS CHIMIQUES - GENIE FLEXION• PRODUITS CHIMIQUES - Trame Listing Produits Chimiques• VIC signée

RESPONSABILITÉS ET SIGNATURES

Article 1 : Obligation de transmission des informations

Chaque chef d'entreprise s'engage à transmettre à ses salariés et sous-traitants les informations contenues dans le présent plan de prévention et à respecter la réglementation en vigueur en France en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Article 2 : Sanctions en cas de non-application

En cas de non-application des dispositions définies dans le présent document, Euro Disney Associés SAS, et/ou le Maître d'Œuvre, Euro Disneyland Imagineering SARL, se réservent la possibilité d'interrompre le chantier à tout moment et d'en informer le responsable de l'Entreprise Extérieure.

Article 3 : Obligations relatives à la sous-traitance

L'Entreprise Extérieure ayant recours à la sous-traitance est tenue de respecter les dispositions de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance. En conséquence, l'Entreprise Extérieure doit obtenir du Service Achats de Euro Disney Associés SAS l'agrément de tout sous-traitant et l'acceptation de ses conditions de paiement avant toute intervention sur le chantier. La copie de l'agrément et de l'acceptation, dûment signée par Euro Disney Associés SAS, sera obligatoirement jointe aux présentes.

Article 4 : Information sur le recours à des sous-traitants

Toute Entreprise Extérieure ayant recours à des sous-traitants est tenue d'en informer le chef de projet.

Article 5 : Obligations en cas de recours à des intérimaires

Toute Entreprise Extérieure ou Sous-traitante ayant recours à des salariés intérimaires pour réaliser des travaux dans le cadre de l'opération s'engage à :

1. Informer ces salariés intérimaires des risques spécifiques liés à leur mission et des mesures de prévention à respecter.
2. Leur transmettre le présent plan de prévention avant le début de leur intervention sur site, afin qu'ils soient pleinement informés des consignes de sécurité et des précautions à prendre.
3. S'assurer que les intérimaires ont reçu la formation nécessaire à leur poste et qu'ils disposent des équipements de protection individuelle requis.

Article 6 : Modifications du plan de prévention

Toute modification notable de l'opération doit faire l'objet d'un avenant au présent plan de prévention.

Article 7 : Coordination des interventions

La coordination des différentes interventions d'entreprises est assurée pour Euro Disney Associés SAS par :

Team Leader

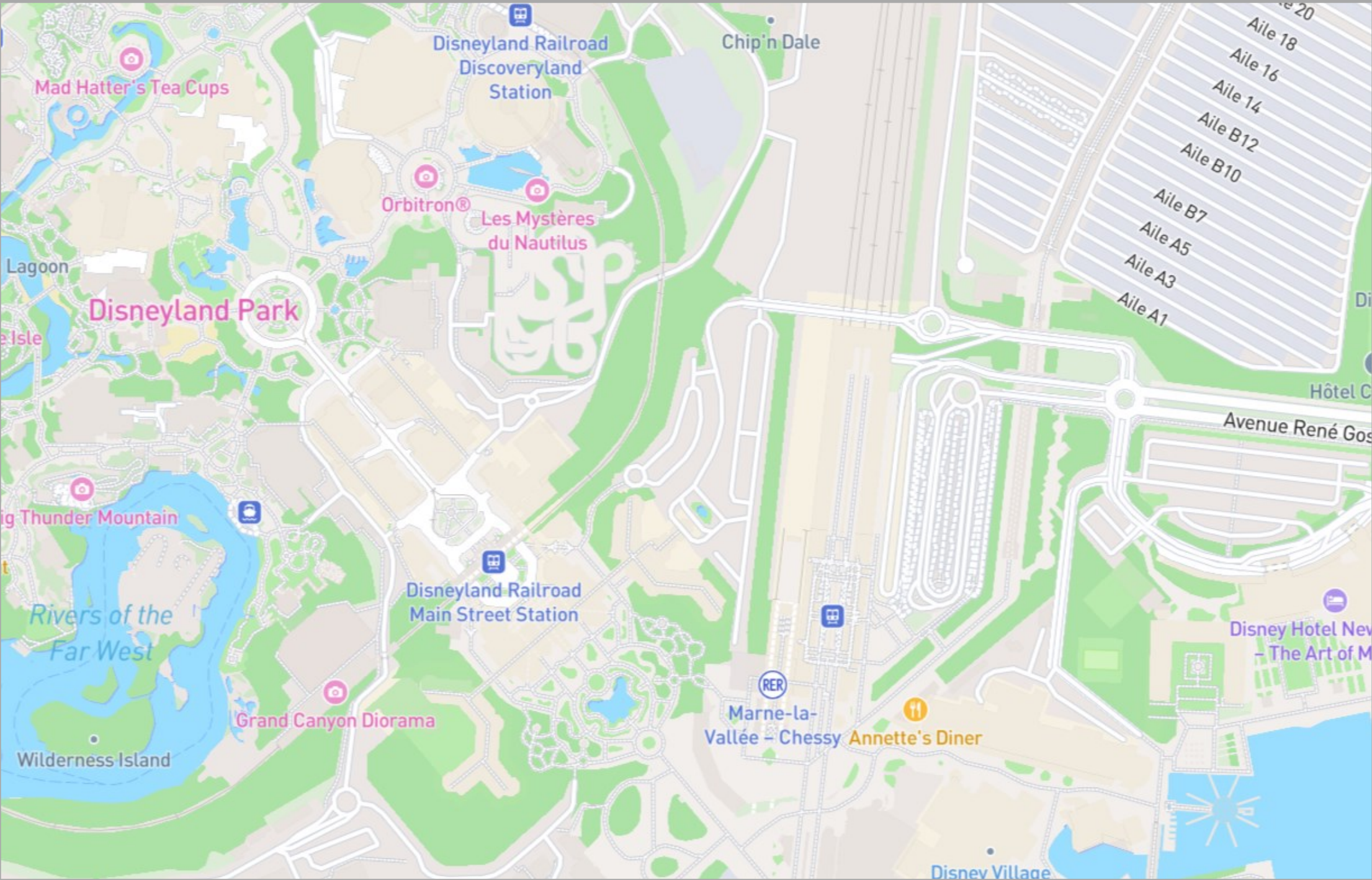
0631913009

Ce document doit être lu et compris par toutes les parties concernées. En signant ci-dessous, chaque partie confirme avoir pris connaissance du contenu du présent plan de prévention et s'engage à en respecter les termes.

Fait à Marne-la-Vallée, le 7 mai 2025.

POUR EURO DISNEY ASSOCIES SAS		
NOM-PRÉNOM	FONCTION	DocuSigned by: SIGNATURE
Mme HOCHIN-PETIT France	Directrice	France HOCHIN-PETIT 670752B8D1F7405...

POUR LES ENTREPRISES EXTERIEURES			
SOCIÉTÉ	NOM-PRÉNOM	FONCTION	Signé par : SIGNATURE
BOUCHARD MANUTENTION	M. SAUGOUX Laurent	Responsable	DocuSigned by: F02E13471BA409...
BUREAU DE CONTROLE CPS	M. ROSSIGNOL Sébastien	CONTROLEUR	Signé par :
GENIE FLEXION	M. BARANGER Romain	Chef de centre	4F9A2818CE8741E9 DocuSigned by: Romain BARANGER
VIP	M. SALGUEIRO Manuel	Responsable	AD8B80C12924474 DocuSigned by: Manuel SALGUEIRO 34DC257E680340F...



Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise :

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention :

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	NOM DU FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT LIQUIDE SOLIDE GAZEUX	Classement de danger C.M.R. : H340, H341, H350, H351, H360, H361, H362	Classement de danger d'inflammabilité H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	Classement de danger de toxicité H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	REMARQUES

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en œuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date :

Signature Entreprise

Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise :

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention :

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	NOM DU FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT LIQUIDE SOLIDE GAZEUX	Classement de danger C.M.R. : H340, H341, H350, H351, H360, H361, H362	Classement de danger d'inflammabilité H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	Classement de danger de toxicité H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	REMARQUES

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en œuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date :

Signature Entreprise

Livret d'accueil entreprises extérieures



Sommaire

Objectif	3
Accéder à Disneyland paris – Demande ID	4
Accéder à Disneyland Paris	5
La Sûreté en Coulisses	9
Circuler à Disneyland paris	10
Règles de Vie	11
En cas d’incendie	12
J’assiste à un accident – Que dois-je faire	13
Document obligatoire pour toute intervention	14
Autorisation d’intervention	15
Baliser son Intervention	16
Chantier Clos & Indépendant	17
Port des EPI	18
Tenues de chantier	19
Consignation avant toute intervention	20
Consignation dans les attractions	21
Consignation PCS	22
Utilisation de Produits Chimiques	23
Risques Electriques	24
Chute de Plein Pied	25
Travaux en Hauteur	26
Travaux de Fouilles – Excavations	32
Travaux de Manutention	33
Travaux par point Chaud	34
Travaux en Zone ATEX	35
Travaux en Espace Confiné	36
Respect de l’Environnement	37
Récapitulatif	38

Objectif

Ce livret est destiné à toutes les entreprises extérieures intervenant sur le site de Disneyland Paris.

L'objectif est de rappeler les règles d'intervention sur le site de Disneyland Paris

Ce livret d'Accueil est un complément aux documents réglementaires que ce sont le Protocole de sécurité, le Plan de Prévention, le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).



Accéder à Disneyland paris – Demande ID

Rappel :

- Tout accès est strictement Personnels
- Chaque Salariés Externes s'engagent à :
 - Respecter les règles de circulations routières, les zones de stationnements identifiés sur leurs stickers, et les emplacements matérialisés au sol.
 - Respecter le contrôle des coffres de véhicules
 - Présenter l'ID sur demande des CM Sûreté
 - Venir sur le site uniquement pendant leurs heures de travaux et pour des raisons purement professionnelles.

Le non-respect des consignes entrainera une suppression des badges et exclusion de Disneyland Paris

Accès pour une durée inférieure à 10 jours :

Une demande doit être faite auprès du responsable projet Disney. La demande doit comporter :

- Nom de l'entreprise
- Nom / prénom de la personne
- Plaque d'immatriculation du/des véhicules
- Dates de/des interventions

Lors de votre arrivée aux différents accès, une pièce d'identité et/ou papier du véhicule vous seront demandé.

Accès pour une durée supérieure à 10 jours :

- Remplir le formulaire unique par personne et le transmettre au responsable projet Disney.
- La case Directeur (avec signature) du formulaire doit être remplie par le directeur du responsable projet Disney.
- Le Responsable projet Disney se chargera de l'instruction du dossier auprès du service IDENTIFICATION et avertira de la disponibilité de l'ID.
- Le badge sera à récupérer directement par la/les personnes concernées au bureau IDENTIFICATION, en présentant :
 - La pièce d'identité (sauf permis de conduire) ou titre de séjour en cours de validité
 - Les originaux de carte grise et attestation assurance du/des véhicules
- Une photo sera prise sur place et apposée sur l'ID.

Accéder à Disneyland Paris

2PLODEXME0004_01

BÂTIMENTS EN COULISSES DISNEYLAND® PARIS

Boulevard du Grand Fossé
77777 Marne-La-Vallée
Cedex 4

Accès aux Bâtiments en coulisses :

En voiture

- Autoroute A4 depuis Paris
- Direction Metz Nancy, Sortie 12,1
- Marne-La-Vallée / Val d'Europe / Centre Commercial
- Continuer en direction du Centre Commercial de Val d'Europe jusqu'au premier rond-point (1,5 km), puis prendre à gauche direction Montévrain
- Puis continuer tout droit en direction de Montévrain
- Pour la porte 1 (Donald) : Tourner à droite direction «Livraisons Disney»
- Avancer tout droit jusqu'à la guérite de sécurité en face de vous (après le rond-point)
- Vous devrez présenter une pièce d'identité à l'agent de sécurité

Pour trouver les bâtiments MICKEY MOUSE, MINNIE MOUSE et BALOO, tourner tout de suite à droite après votre passage en guérite. Pour les autres bâtiments, après votre passage en guérite, tourner à gauche au premier croisement. Les bâtiments GENIE, MERLIN, ALADDIN, GEPPETTO se trouvent sur votre droite. Les bâtiments HERCULES, TINKER BELL, MARY POPPINS, ROBIN HOOD et JIMINY CRICKET se trouvent sur votre gauche

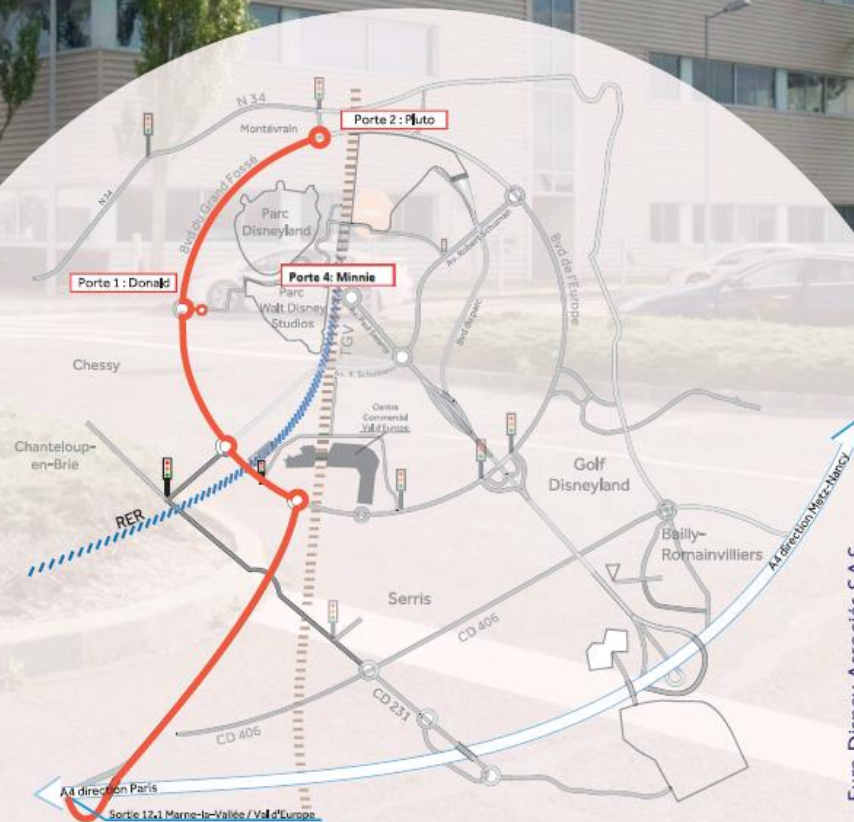
- Pour le bâtiment ImagiNations, aller tout droit, passer le croisement puis toujours tout droit, suivre la route et en arrivant au stop, tourner à droite. Passer la barrière à lecture de plaque minéralogique, longer le bâtiment ImagiNations et se garer sur le parking devant l'entrée principale
- Pour la porte 2 (Pluto) : Continuer tout droit direction «Meaux» et au rond-point suivant, prendre à droite. Pour trouver le STUDIO D'ENREGISTREMENT situé au bâtiment SMALL WORLD-PCCR, tourner tout de suite à droite après votre passage en guérite de sécurité et continuer tout droit pendant 5 min. Le bâtiment se trouve à votre gauche, tout de suite après le 1^{er} carrefour

En RER

- Ligne A, direction Marne-La-Vallée / Chessy
- Descendre au terminus, station Marne-La-Vallée / Chessy
- Sortir de la gare, aller vers le Disneyland Hôtel en gardant la gauche
- Prendre le passage indiquant « Cast Members Only » et poursuivre jusqu'à la guérite de sécurité porte 4 (Minnie).

Vous devrez présenter une pièce d'identité à l'agent de sécurité

- Pour vous rendre au bâtiment MINNIE MOUSE, à votre arrivée à l'arrêt de bus ImagiNations, monter dans un bus BLUE LINE et descendre au bâtiment BALOO :
- Traverser le bâtiment BALOO. Le bâtiment MINNIE MOUSE se trouve sur votre gauche
- Pour retourner au RER, depuis le bâtiment BALOO, monter dans un bus RED LINE et descendre à l'arrêt IMAGINATIONS



Euro Disney Associés S.A.S.

Accéder à Disneyland Paris

MARNE-LA-VALLÉE DISNEYLAND® PARIS

DISNEY VILLAGE
Esplanade François Truffaut
77700 Chessy

Accès au DISNEY VILLAGE :

En voiture

Autoroute A4
- Depuis Paris Direction Metz Nancy, Sortie 14
Parcs Disney / Bailly-Romainvilliers

Itinéraire : Une fois sur l'Avenue Paul Séramy, suivre la direction « Gare TGV et Hôtels Disney ». Au rond-point, prendre la deuxième sortie. Poursuivez tout droit. Sur la droite vous trouverez le parking qui se trouve sur l'Avenue Paul Séramy.
Disney Village est une zone piétonne, vous devez donc vous garer et continuer le chemin à pied.

- Depuis Metz Direction Paris, Sortie 14 « Parc Disney / Bailly-Romainvilliers ». Ensuite suivre l'itinéraire jusqu'à destination.

En RER

Ligne A direction Marne-la-Vallée / Chessy.
Descendre au terminus, à la sortie de la gare,
Disney Village se trouve sur la gauche.



Euro Disney Associés S.C.A.

MARNE-LA-VALLÉE DISNEYLAND® PARIS

DISNEY'S NEWPORT BAY CLUB
Avenue Robert Schuman
77700 Coupvray

ACCÈS AU DISNEY'S NEWPORT BAY CLUB :

En voiture

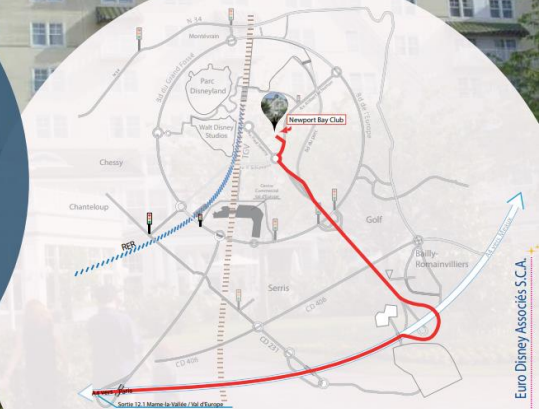
Autoroute A4
- Depuis Paris Direction Metz Nancy, Sortie 14
Parcs Disney / Bailly-Romainvilliers

Itinéraire : Une fois sur l'Avenue Paul Séramy, suivre la direction « Gare TGV et Hôtels Disney ». Au rond-point, prendre la première sortie. L'Hôtel se trouve tout de suite sur la gauche.

- Depuis Metz Direction Paris, Sortie 14 « Parc Disney / Bailly-Romainvilliers ». Ensuite, suivre l'itinéraire jusqu'à destination.

En RER

Ligne A direction Marne-la-Vallée / Chessy.
Descendre au terminus.
Une fois sorti de la gare RER, prendre à gauche et se rendre à la gare routière. Prendre le bus jaune en direction de l'Hôtel Disney's Newport Bay Club.



Euro Disney Associés S.C.A.

MARNE-LA-VALLÉE DISNEYLAND® PARIS

DISNEY'S SEQUOIA LODGE
Avenue Robert Schuman
77700 Coupvray

Accès au DISNEY'S SEQUOIA LODGE :

En voiture

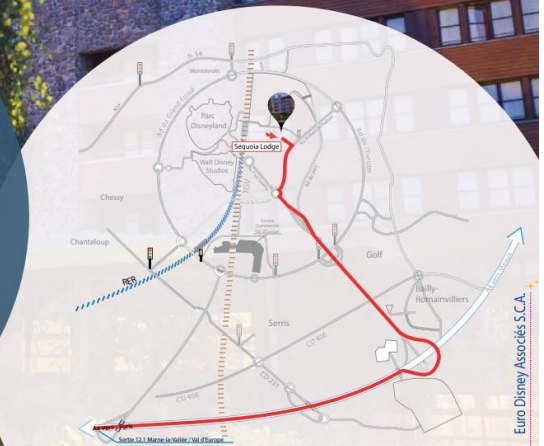
Autoroute A4
- Depuis Paris Direction Metz Nancy, Sortie 14
Parcs Disney / Bailly-Romainvilliers

Itinéraire : Une fois sur l'Avenue Paul Séramy, suivre la direction « Gare TGV et Hôtels Disney ». Au rond-point, prendre la première sortie, puis continuez tout droit. L'Hôtel se trouve sur la gauche.

- Depuis Metz Direction Paris, Sortie 14 « Parc Disney / Bailly-Romainvilliers ». Ensuite, suivre l'itinéraire jusqu'à destination.

En RER

Ligne A direction Marne-la-Vallée / Chessy.
Descendre au terminus.
Une fois sorti de la gare RER, prendre à gauche et se rendre à la gare routière. Prendre le bus jaune en direction de l'Hôtel Disney's Sequoia Lodge.



Euro Disney Associés S.C.A.

Accéder à Disneyland Paris

MARNE-LA-VALLÉE
DISNEYLAND® PARIS

DISNEY'S HOTEL CHEYENNE
Avenue René Goscinny
77700 Chessy

Accès au DISNEY'S HOTEL CHEYENNE :

En voiture

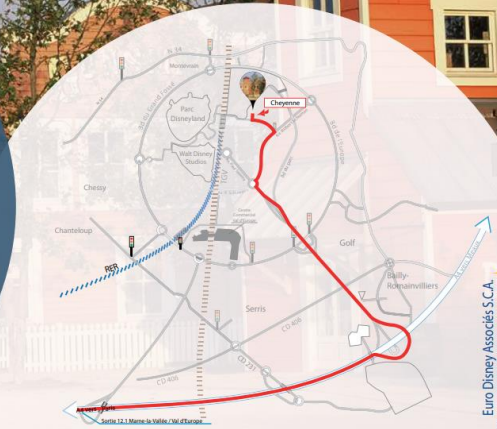
Autoroute A4
- Depuis Paris Direction Metz Nancy, Sortie 14
Parcs Disney / Bailly-Romainvilliers

Itinéraire: Une fois sur l'Avenue Paul Séramy, suivre la direction « Gare TGV et Hôtels Disney ». Au rond-point, prendre la première sortie. Au feu, tourner à gauche, puis continuer tout droit. L'Hôtel se trouve sur votre droite.

- Depuis Metz Direction Paris, Sortie 14 « Parc Disney / Bailly-Romainvilliers ». Ensuite, suivre l'itinéraire jusqu'à destination.

En RER

Ligne A direction Marne-la-Vallée / Chessy.
Descendre au terminus.
Une fois sorti de la gare RER, prendre à gauche et se rendre à la gare routière. Prendre le bus jaune en direction de Disney's Hotel Cheyenne.



Euro Disney Associés S.C.A.

MARNE-LA-VALLÉE
DISNEYLAND® PARIS

DISNEY'S HOTEL SANTA FÉ
Avenue Robert Schuman
77700 Coupvray

Accès au DISNEY'S HOTEL SANTA FÉ :

En voiture

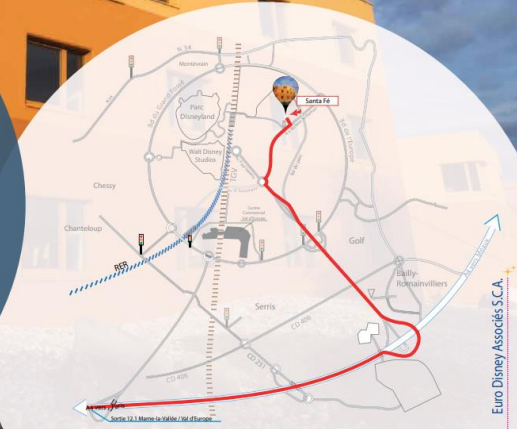
Autoroute A4
- Depuis Paris Direction Metz Nancy, Sortie 14
Parcs Disney / Bailly-Romainvilliers

Itinéraire: Une fois sur l'Avenue Paul Séramy, suivre la direction « Gare TGV et Hôtels Disney ». Au rond-point, prendre la première sortie. Au feu, continuer tout droit. L'Hôtel se trouve sur votre gauche, au niveau de la station d'essence.

- Depuis Metz Direction Paris, Sortie 14 « Parc Disney / Bailly-Romainvilliers ». Ensuite, suivre l'itinéraire jusqu'à destination.

En RER

Ligne A direction Marne-la-Vallée / Chessy.
Descendre au terminus.
Une fois sorti de la gare RER, prendre à gauche et se rendre à la gare routière. Prendre le bus jaune en direction de Disney's Hotel Santa Fé.



Euro Disney Associés S.C.A.

MARNE-LA-VALLÉE
DISNEYLAND® PARIS

DISNEY'S HOTEL NEW YORK
Avenue René Goscinny
77700 Chessy

Accès au DISNEY'S HOTEL NEW YORK :

En voiture

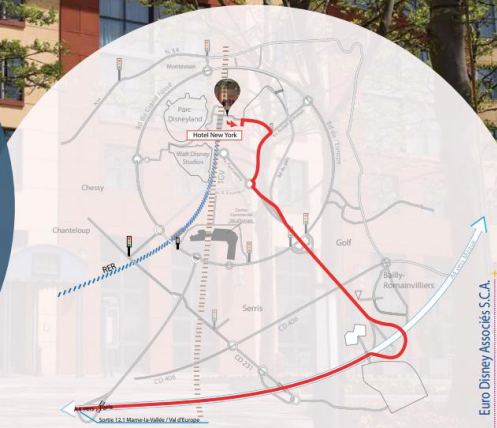
Autoroute A4
- Depuis Paris Direction Metz Nancy, Sortie 14
Parcs Disney / Bailly-Romainvilliers

Itinéraire: Une fois sur l'Avenue Paul Séramy, suivre la direction « Gare TGV et Hôtels Disney ». Au rond-point, prendre la première sortie. Au feu, tourner à gauche, puis continuer tout droit. Vous trouverez l'Hôtel sur votre gauche, une fois passé la guirlande de sécurité.

- Depuis Metz Direction Paris, Sortie 14 « Parc Disney / Bailly-Romainvilliers ». Ensuite, suivre l'itinéraire jusqu'à destination.

En RER

Ligne A direction Marne-la-Vallée / Chessy.
Descendre au terminus.
Une fois sorti de la gare RER, prendre à gauche et se rendre à la gare routière. Prendre le bus jaune en direction du Disney's Hotel New York.



Euro Disney Associés S.C.A.

MARNE-LA-VALLÉE
DISNEYLAND® PARIS

DISNEYLAND HOTEL
Rue de la Marnière
77700 Chessy

Accès au DISNEYLAND HOTEL :

En voiture

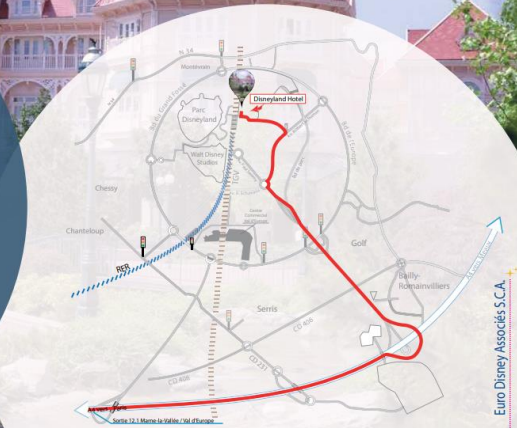
Autoroute A4
- Depuis Paris Direction Metz Nancy, Sortie 14
Parcs Disney / Bailly-Romainvilliers

Itinéraire: Une fois sur l'Avenue Paul Séramy, suivre la direction « Gare TGV et Hôtels Disney ». Au rond-point, prendre la première sortie. Au feu, tourner à gauche, puis continuer tout droit. Arrivé au bout de la route, tourner à droite où vous pouvez vous garer.

- Depuis Metz Direction Paris, Sortie 14 « Parc Disney / Bailly-Romainvilliers ». Ensuite, suivre l'itinéraire jusqu'à destination.

En RER

Ligne A direction Marne-la-Vallée / Chessy.
Descendre au terminus, puis se rendre en direction du Parc Disneyland. L'entrée se trouve sur la droite.



Euro Disney Associés S.C.A.

Accéder à Disneyland Paris

MARNE-LA-VALLÉE
DISNEYLAND® PARIS

DISNEY'S DAVY CROCKETT RANCH
Route du bois de city
77174 Villeneuve-le-Comte

Accès au DISNEY'S DAVY CROCKETT RANCH :

En voiture

Autoroute A4

- Depuis Paris Direction Metz Nancy, Sortie 13
Provins / Serris

Itinéraire 1 : Au rond-point, prendre la troisième sortie,
puis poursuivez tout droit jusqu'à la réception.

- Depuis Metz Direction Paris, Sortie 13
Provins / Serris

Itinéraire 2 : Au premier rond-point, prendre la première sortie,
puis poursuivez tout droit jusqu'à un deuxième rond-point.
Prendre alors la quatrième sortie puis poursuivez tout droit en suivant
le panneau « Ranch » jusqu'à la réception.

Le Disney's Davy Crockett Ranch n'est accessible qu'en voiture.



Euro Disney Associés S.C.A.

La Sûreté en Coulisses

Contrôle d'identité

Lors de votre arrivée sur le site, veuillez présenter à la guérite de sécurité :

- Vos papiers d'identité (CNI ou titre de séjour ou passeport en cours de validité)
- Les papiers du véhicule si vous êtes véhiculé



Contrôle du badge



- Portez de façon visible et en toutes circonstances le badge qui vous a été remis
- Apposez de manière permanente sur votre véhicule le sticker qui vous a été remis



À tout moment, les agents de sûreté peuvent effectuer des contrôles auxquels chacun doit se soumettre...



Le non-respect de ces consignes peut entrainer l'arrêt de votre intervention voire l'exclusion du site !

Circuler à Disneyland paris

On respecte le code de la route !

Limitations de vitesse & Autres



- 30 & 50 km/h - Circulaires internes
- 15 km/h - Les deux Parcs
- 10 km/h - Disney Village



- Port de la ceinture de sécurité



- Interdiction d'utiliser son téléphone portable en conduisant

Les priorités



Chars de spectacle



BUS



Animaux
Chevaux et calèches



Véhicules lents
véhicules électriques, charlattes...

Stationnement & Circulation



- Stationner uniquement sur les emplacements prévus à cet effet



- Interdiction de stationner ou d'attendre sur les voies de circulation,
- de secours et sur les passages piétons



- Traverser sur les passages piétons
- Utiliser les allées piétonnes

Port du gilet haute visibilité

Un gilet ou un vêtement haute visibilité (en couleur jaune, orange ou rouge uniquement) doit être porté par tous les Cast Members et salariés de l'entreprise extérieure, intérimaires ou intermittents dans les cas suivants :



- **En Coulisses et les parkings**, dès la tombée de la nuit, du coucher jusqu'au lever du soleil et lorsque la visibilité est réduite.
- **Sur Scène** lorsque les parcs ou Disney Village sont fermés au public.

Règles de Vie



ALCOOL & DROGUE



- La consommation d'alcool et de stupéfiant est strictement interdite sur le site
- En cas de suspicions, le salarié se verra refuser l'accès au site de Disneyland paris, et le responsable de l'entreprise sera contacté pour vérifier les doutes.

PHOTOS



- Interdiction de prendre des photos et/ou des vidéos sur le site sauf si une autorisation vous a été donnée.
- Cette autorisation se formule par la présence d'un sticker sur le badge

FUMEURS



- Interdiction de fumer en dehors des zones fumeurs
- Y compris la cigarette électronique

RESTAURATION & SANITAIRES



- Accès aux restaurants d'entreprise et sanitaires présents dans les coulisses. Il est strictement interdit d'utiliser les zones restaurants et sanitaires des visiteurs.
- Se référer aux modalités définies dans le plan de prévention
- ou le PPSPS



En cas d'incendie

Vous devez agir dès son départ !



1. Donner l'alerte



- En déclenchant le boîtier d'alarme le plus proche

ET



POMPIERS

- Les pompiers de Disneyland Paris depuis :
 - **112** à partir d'un poste Fixe
 - **01 64 74 20 71** à partir d'un portable
 - En précisant le lieu

2. Tentez d'éteindre le feu



- Avec des extincteurs adaptés et RIA à proximité

3. Evacuez



POINT DE RASSEMBLEMENT

- Rejoignez le point de rassemblement le plus proche

Surtout :

**Restez
Calme !**

**Fermez les
fenêtres et
les portes
(pas à clé) !**

**Ne jamais
emprunter les
ascenseurs et
les monte-
charges !**

**Ne faites
jamais
demi tour !**



J'assiste à un accident – Que dois-je faire

1. Protéger



Supprimer le danger

- Si vous êtes en mesure de le faire sans vous mettre en danger

2. Alerter



Alerter :

- Un sauveteur secouriste du travail
- Et/ou**
- Les pompiers de Disneyland Paris depuis :



POMPIERS

- **112** à partir d'un poste Fixe
- **01 64 74 20 71** à partir d'un portable

Préciser :

- Le lieu
- Le type d'accident
- Le nombre de blessé(s)

Ne raccrocher que si cela vous ait demandé

3. Secourir



En attendant l'arrivée des pompiers :

- Le SST effectue les premiers gestes
- Restez avec la victime
- Protégez et rassurez-la

FIRST AID



En cas d'accident mineur et si la victime est en état de se déplacer, accompagnez-la jusqu'à l'infirmerie la plus proche :

Main Street

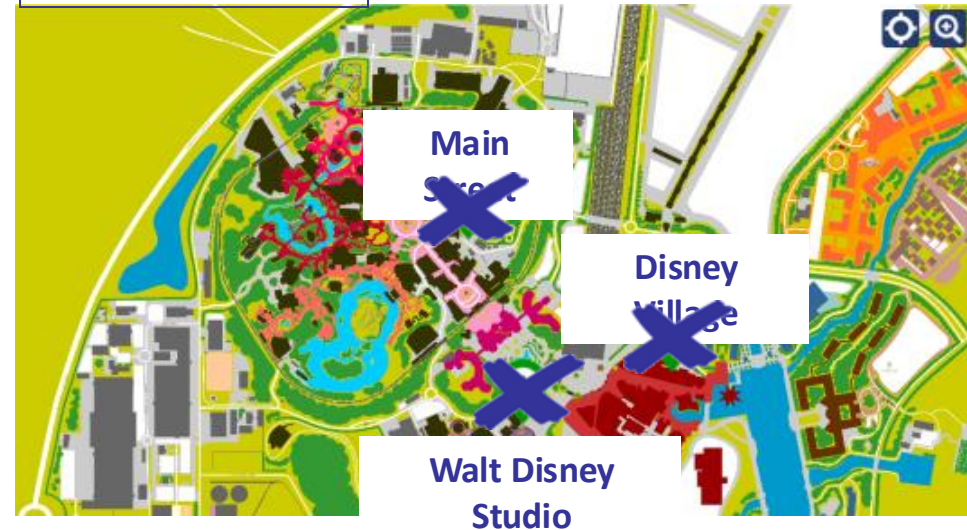
Ouvert de 07h00
jusqu'à 1h30
après fermeture
du parc

Disney Village

Ouvert de
14h00
à 00h30

Walt Disney Studio

Ouvert de
9h00/9h30 jusqu'à
1h30 après
fermeture du parc



Que vous soyez victime ou témoin d'un accident, pensez à informer votre contact Disneyland Paris !

Document obligatoire pour toute intervention



Le Protocole de Sécurité Chargement/Déchargement

Disneyland PROTOCOLE DE SECURITE

En application des articles R. 4515-5 à R. 4515-11 du code du travail relatif aux opérations de chargement ou de déchargement réalisées par des entreprises extérieures transportant des marchandises, au préavis ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice. Dans le cas où l'entreprise extérieure effectue une prestation autre que du chargement/déchargement, il doit être rédigé un plan de prévention.

Le présent protocole reste applicable à compter de la date de signature ainsi que jusqu'à ce que les deux parties conviennent que les conditions de déroulement des opérations d'ont subi aucune modification significative.

I. DESCRIPTION DE L'OPERATION A REALISER

I.1 Libellé de l'opération : Livraison distributeur EPI - Gappetto N° REF. PRO-DI: [REDACTED]

I.2 Nature de l'opération : Livraison distributeur EPI

OPERATION PONCTUELLE CHARGEMENT
 OPERATION REPETITIVE DECHARGEMENT

I.3 Nature de la marchandise

Nature de la marchandise	Nom détaillé du produit	Commentaires	Quantité	Conditionnement
Cots				Cots
Matériel ou engin	Distributeur EPI		1,00 pièce(s)	Cots

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

DEBUT de l'OPERATION: [REDACTED] FIN de l'OPERATION: [REDACTED]

ENTREPRISE UTILISATRICE (EU)

INTERLOCUTEUR DE L'OPERATION pour EURO DISNEY ASSOCIES S.C.A.	NOM :	PRENOM :	TELEPHONE :	FAX :
ADRESSE : EURO DISNEY ASSOCIES S.C.A.				
1, rue de la Galérie, 77700 Chassy				

Inclus des signatures: 1 Version 2: [REDACTED] - N° de réf. POP-DI: [REDACTED]

Le Plan de Prévention

Disneyland PLAN DE PREVENTION

Application du décret n° 92-108 du 26 Février 1992 relatif aux travaux effectués dans une entreprise utilisatrice (E.U.) par une ou plusieurs entreprises extérieures (E.E.)

Objet: Avec les informations et les éléments recueillis au cours de l'inspection commune obligatoire, les chefs d'entreprises produisant en concert à une analyse des risques pouvant résulter de l'interaction entre les activités, les installations et matériels

I. DESCRIPTION DE L'OPERATION A REALISER

I.1 Libellé de l'opération : Réhabilitation des coffres du château N° REF. POP-IN-2017: [REDACTED]

I.2 Nature de l'opération : Réhabilitation des coffres du château

OPERATION PONCTUELLE TRAVAIL DANGEREUX (selon le 19531986)
 OPERATION REPETITIVE INTERVENTION DE PLUS DE 60 HEURES SUR 1 AN
 INTERVENTION DE PLUS DE 40 HEURES SUR 1 AN

II. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

LIEU de l'OPERATION: BOUTIQUE SUPPORT, intérieur et extérieur de la tour de la vallée selon conditions climatiques
 DEBUT de l'OPERATION: 08/02/2017 FIN de l'OPERATION: 14/02/2017 DUREE de l'OPERATION: 30 jours
 HORAIRES d'INTERVENTION: de 08h00 à 17h00

ENTREPRISE UTILISATRICE (EU)

INTERLOCUTEUR DE L'OPERATION pour EURO DISNEY ASSOCIES S.C.A.	NOM-PRENOM :	FONCTION :	TELEPHONE :	FAX :
ADRESSE : EURO DISNEY ASSOCIES S.C.A. - BP 100 - 77777 MARNE LA VALLEE CEDEX 4				
ENTREPRISE EXTÉRIEURE (E.E.)				

NUMERO DE REFERENCE	L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE	LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE	L'ACTIVITE
1	NOM: [REDACTED] TELEPHONE: [REDACTED] FAX: [REDACTED] ADRESSE: [REDACTED] SOUS TRAITANT DE: [REDACTED]	NOM-PRENOM: [REDACTED] TELEPHONE: [REDACTED] FAX: [REDACTED]	TYPE D'ACTIVITE: [REDACTED] EFFECTIFS: [REDACTED] PLACES OCCUPÉES: [REDACTED] DATES D'INTERVENTION: [REDACTED] DUREE: [REDACTED]
2	NOM: [REDACTED] TELEPHONE: [REDACTED] FAX: [REDACTED] ADRESSE: [REDACTED] SOUS TRAITANT DE: [REDACTED]	NOM-PRENOM: [REDACTED] TELEPHONE: [REDACTED] FAX: [REDACTED]	TYPE D'ACTIVITE: [REDACTED] EFFECTIFS: [REDACTED] PLACES OCCUPÉES: [REDACTED] DATES D'INTERVENTION: [REDACTED] DUREE: [REDACTED]

Inclus des signatures: p 1 / 6 Version 2: [REDACTED] - N° de réf. POP-IN-2017: [REDACTED]

Le PGC et PPSPS Chantier clos et indépendant

P.P.S.P.S

Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Etabli selon l'Art. R4532-43 du code du travail, à partir du PGC n°000.
 Et des informations recueillies au cours de la visite d'inspection préalable effectuée le [REDACTED]

DISNEY 2017
STUNT SHOW
 Réalisation d'une plateforme d'entraînement

N° de chantier: [REDACTED]

Maître d'Ouvrage	Maître d'œuvre
EURO DISNEY ASSOCIES SCA BP 101 77777 MARNE LA VALLEE CEDEX 14	[REDACTED]

Transmission pour observations :

Organisme	Adresse	Représentant	Date d'envoi	Observations
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Mise à jour

Article R4532-36 du code du travail (ce document est contenu jusqu'à la date de l'entreprise à compter de la date de réception de l'ouvrage).
 1 [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Document Système de Management QSE

1. Avant toute intervention une Visite d'inspection Commune doit être réalisé. Un mode opératoire doit être fourni avant la réalisation de l'inspection commune
2. Chaque Entreprise Extérieure doit avoir à disposition, lors de son intervention, le document s'y rapportant, ainsi que les pièces jointes (visite d'inspection commune, mode opératoire, habilitations, VGP engins, etc....)
3. L'ensemble des documents demandés peuvent être contrôlés lors des audits terrain par les services internes ou les instances externes (CRAMIF, Inspection du travail, etc....)
4. Le non-respect des consignes entrainera un arrêt de tâches ou une exclusion de Disneyland Paris

Autorisation d'intervention

- Planification de l'intervention dans planilog :
 - Chaque intervention sur le site Disneyland Paris doit être inscrite dans le logiciel de planification « Planilog ».
 - L'inscription dans le logiciel de planification est réalisée par le responsable de projet Disney
 - Le responsable de projet Disney a jusqu'à 5 jours ouvrés avant l'intervention pour l'inscrire dans le logiciel.
 - Aucune intervention ne peut avoir lieu si elle n'est pas inscrite dans le logiciel de planification

- Pour toutes interventions en dehors des horaires d'ouvertures du parc il convient de :
 - Contacter le Duty de nuit pour s'assurer de la clearance du parc et obtenir l'autorisation d'entrer dans les différentes zones on stage.
 - Contacter le responsable de projet de l'opération pour le prévenir de sa présence sur le site
 - Respecter l'ensemble des règles de sécurité et sureté

- Pour toutes interventions pendant les horaires d'ouvertures du parc, il convient de :
 - Contacter le responsable de projet qui autorisera l'intervention
 - Respecter l'ensemble des règles de sécurité et sureté

Baliser son Intervention

Rappel

Un balisage est indispensable pour assurer la protection :

- Des personnes travaillant sur le chantier
- Du public extérieur amené à évoluer ou passer à proximité du chantier

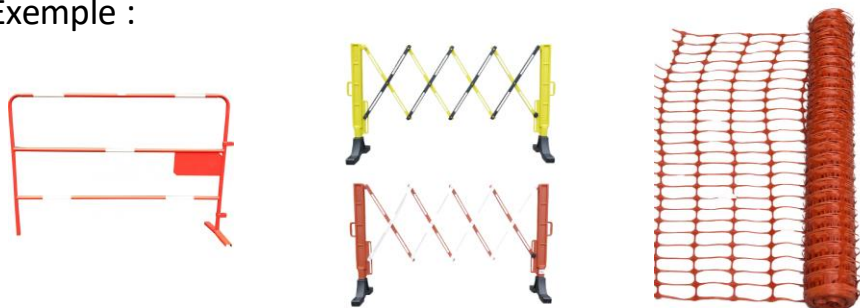
A l'intérieur d'un chantier, chaque activité doit être balisées.

Type de Balisage


Le type de balisage utilisé doit être :


- Composé de barrière de chantier rigide ou filet de chantier
- Joint en toute circonstance


Exemple :




Respect des Consignes

 Le balisage doit être mis en place avant chaque intervention

 Respect du balisage indiqué dans le plan de prévention, le PPSPS ou le protocole de sécurité

 Il est formellement interdit de pénétrer sur un chantier différent du sien

 Il est formellement interdit de franchir un balisage installer pour une intervention



Chantier Clos & Indépendant

Rappel :

Les chantiers clos et indépendants sont matérialisés par :

- Une clôture physique, visible et clairement identifiable (barrière héras pleine/ajourée ou palissade)
- Un panneau d'avertissement au niveau de l'entrée signalant les restrictions d'accès et les EPI requis
- Des entrées fermées et sécurisées

Obligation

- Une base vie de chantier doit être disponible à proximité de la zone de chantier
- Un classeur de sécurité regroupant le PGC, l'ensemble des PPSPS, les copies des consignations de réseaux, etc....
- Tout chantier doit rester physiquement fermé en toute circonstance
- Les deux documents suivants doivent être réalisés avant toute intervention :
 - Une visite d'inspection commune avec le CSPS
 - Un PPSPS

Interdiction

- Interdiction d'entrer sans :
 - Avoir réalisé une visite d'inspection commune avec le CSPS
 - Avoir validé les modes opératoires d'intervention avec le CSPS
 - Contacter le responsable du projet et obtenir son accord
 - Porter les EPI obligatoires du chantier

Port des EPI

L'ensemble des EPI indiqués dans le plan de prévention, PPSPS ou protocole sécurité doit être :

- Respectés
- Conformes
- En bon état d'utilisation

EPI Obligatoire

- Chaussure de sécurité
- Gilet haute visibilité
- Protection de la tête :
 - Casque de chantier avec jugulaire pour tout chantier
 - Casquette anti-scalp pour les risques de heurt à la tête



EPI adaptés à la tâches réalisées

- Tenue de travail
- Gants de protection
- Lunettes de sécurité
- Protection anti-bruit
- Masque de protection
- Visière de protection
- Harnais de sécurité



Tenues de Chantier

- La tenue obligatoire de chantier est composée :
 - De pantalon couvrant les jambes
 - De manches longues ou manches courtes
 - De bottes ou chaussures de sécurité
 - De casque de sécurité avec jugulaire
 - De gilet réfléchissant
 - D'autres EPI adaptés aux différentes tâches réalisées. Et ce suivant les indications inscrites dans le protocole de sécurité, plan de prévention ou PPSPS.

- Sont totalement proscris :
 - Shorts
 - Bermudas
 - Débardeurs
 - Chaussures autre que sécurité (ex : claquette, basket, etc....)

Consignation avant toute intervention

Rappel

- Avant toute intervention sur ou à proximité de réseau Electrique, Fluide ou Mécanique, une consignation doit avoir lieu.

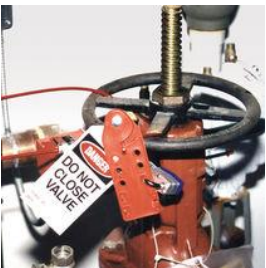
Consignation électrique



Consignation fluide



Consignation mécanique



Avant l'intervention

1. Contacter la maintenance de Disneyland paris

- Demander une consignation des énergies et/ou équipements
- Préciser la nature des travaux, le lieu d'intervention et les énergies et/ou équipements concernés

2. Réalisation de la consignation

- Réalisation d'une double consignation (maintenance Disney / Entreprise Intervenante)
- Vérification par les deux parties d'absence d'énergie et/ou mouvements
- Remplissage et Signature du PV de consignation par les deux parties

3. Conservation de l'attestation de consignation

- Chaque partie conserve précieusement un exemplaire de l'attestation de consignation pendant toute la durée de l'intervention
- Transmission d'une copie de l'attestation au mandataire disney des travaux.

P.S : Pour les chantiers sous PGC, mise à disposition d'une copie dans le classeur chantier.

Début puis Fin de l'intervention

4. Réalisation de la déconsignation

- Contacter la personne à l'origine de la consignation pour le prévenir de la fin de l'intervention.

Consignation dans les attractions (1/2)

Consignation PCA :

Procédure de Consignation en Attraction

Configurations de l'attraction à votre arrivée :

Hors exploitation : « Maintenance Ride » est responsable et autorise ou non les interventions. Appliquez impérativement la procédure ci-dessous :

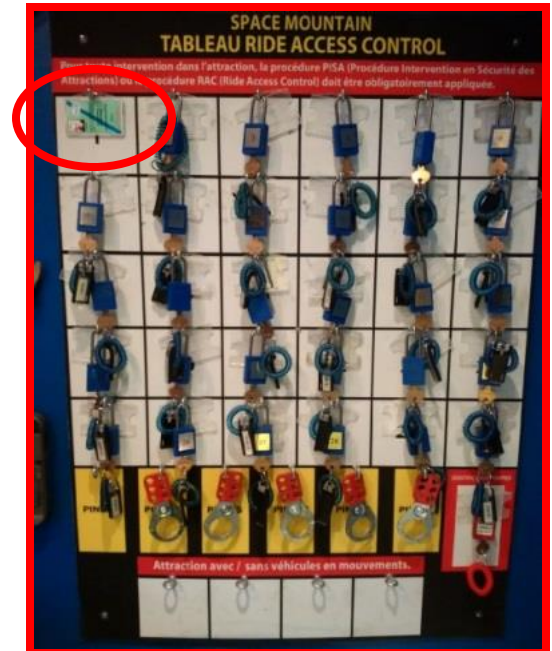
En exploitation : « Parc Opérations » est responsable et autorise ou non les interventions. Suivre les indications du Cast Member présent à la tour.

1. Contacter la maintenance Ride et/ou Show

Obtenir obligatoirement l'accord de la maintenance RIDE et/ou Show avant toute intervention en zone restreinte RIDE et/ou Show (par radio, par appel direct ou par Control au 4.30.21). En l'absence d'accord, aucun accès n'est autorisé.

2. Se signaler sur le tableau RMP (Ride Motion Protection)

Une fois les accords RIDE et/ou SHOW obtenus, emprunter le chemin sécurisé pour vous rendre sur le lieu de consignation de l'attraction. Puis y déposer l'Identifiant personnel (ID) dans la porte identifiante et récupérer les cadenas numérotés correspondants.



Consignation dans les attractions (2/2)

3. Effectuer les consignations nécessaires selon les attractions

4a. CONSIGNER LE RIDE

→ Placer et verrouiller le cadenas de consignation individuel **bleu** sur la pince rouge positionnée sur le dispositif de consignation du ride (voir fiche de sécurité RMP/PISA).

Disneyland		FICHE DE SECURITE DBA		Disneyland	
Consignation du Ride - Attraction "PARASITES"					
Modèle de Consignation	Code de Consignation	Emplacement de Consignation	Photo	Modèle de Consignation	Code de Consignation
Consignation de Ride RMP/PISA	1000	1000			1000
Consignation de Ride RMP/PISA	1000	1000			1000
Consignation de Ride RMP/PISA	1000	1000			1000



4b. CONSIGNER L'ÉCLAIRAGE

→ Placer et verrouiller le cadenas de consignation individuel **jaune** sur la pince rouge positionnée sur le dispositif de consignation de l'éclairage.



4c. CONSIGNER LE SHOW

→ Placer et verrouiller le cadenas de consignation individuel **orange** sur la pince rouge déjà positionnée sur le boîtier SPD.



4. Intervention Terminée

- Quitter la zone de travaux après avoir nettoyé, rangé et vérifier que rien n'a été laissé
- Informer la maintenance Ride et/ou Show de la fin de l'intervention
- Enlever les cadenas de consignations et récupérer l'ID puis quitter l'attraction en empruntant le chemin sécurisé

Consignation PCS

Consignation pcs :

Procédure de Consignation des Shows






1. Obtenir l'accord du responsable de zone avant toute intervention

Obtenir obligatoirement l'accord du responsable de zone avant toute intervention en zone restreinte. En l'absence d'accord, aucun accès n'est autorisé.

2. Se signale sur le tableau de consignation

Une fois les accords obtenus, emprunter le chemin sécurisé pour vous rendre sur le lieu de consignation du show. Puis y déposer l'Identifiant personnel (ID) dans la porte identifiante et récupérer les cadenas numérotés correspondants.

3. Effectuer les consignations nécessaires

TABLEAU DE CONSIGNATION STUDIO D.				
Pour toute intervention dans une zone restreinte, effectuer la consignation Studio D. sur ce tableau.				
1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
				
PINCES				IDENTIFIANT

4a. CONSIGNER LE SHOW

→ Placer et verrouiller le cadenas de consignation individuel **orange** sur la pince rouge déjà positionnée sur le bouton d'arrêt



4.b CONSIGNER L'ÉCLAIRAGE

→ Placer et verrouiller le cadenas de consignation individuel **jaune** sur la pince rouge positionnée sur le dispositif de consignation de l'éclairage.



4. Intervention Terminé

- Quitter la zone de travaux
- Informer de la fin de l'intervention le responsable de zone
- Enlever les cadenas de consignations et récupérer l'ID puis quitter le show en empruntant le chemin sécurisé

Utilisation de Produits Chimiques

1. Recevabilité d'une FDS

- La FDS doit être postérieure à 2015
- Les numéros des règlements REACH 1907/2006 et l'Annexe II CE 2015/830 sont inscrits dans le document
- La classification selon le règlement CLP CE 1272/2008 est bien inscrite dans le document
- La FDS doit être fournie en français

La FDS doit être fournie pour tous types de produits utilisés. Elle doit être transmise lors de la visite d'inspection commune.

2. Avant toute utilisation

- S'assurer que la FDS est bien présente sur le lieu d'utilisation du produit
- Vérifier que l'étiquetage du produit utilisé soit conforme.
- Consulter la FDS, le PDP ou PPSPS pour vérifier que tous les équipements de protection (individuel ou collectif) soit présent sur place

3. Lors de l'utilisation

- Port des EPI identifiés dans le PDP ou PPSPS, et selon les indications de la FDS
- Protection collectives fonctionnelles (ventilation locale, aspiration à la source,

4. Stockage des produits

- Si la situation ne permet pas de stockage sur le site de Disneyland paris

Si cela n'est pas possible

- Respect des conditions de stockage comme identifiés dans la FDS, le PDP et ou PPSPS.

5. Produits Interdits

- Tous les produits CMR de catégorie 1 sont interdits sur le site de Disneyland paris.

Risques Electriques



1. Intervention sur ou à proximité des installations électriques

Respect des distances de sécurité au voisinage des réseaux :

➤ Aériens

- ❑ $3m < 50\ 000V$
- ❑ $5m > 50\ 000V$

Tout travail en hauteur dans ces zones doit faire l'objet d'une étude

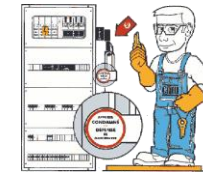
➤ Souterrains

Tout travail de terrassement doit faire l'objet d'un permis d'excavation et d'une DICT-DT



2. Intervention sur les installations

- Respect de la procédure de consignation Electrique (3POSDHSME0012)
- Habilitation électrique obligatoire selon le type de travaux à réaliser (habilitation à jour, présent sur soi)
- Mise en place de périmètre de sécurité par des barrières rigides jointes
- Port des EPI adaptés à la tâche réalisée



3. Equipements Electriques Utilisés

- Matériels conformes et en bon état (ex : pas de câble abimés)
- Tout appareil doit être munis d'un différentiel de 30mA
- Tout câble chantier doit être passé dans des gaines rouge et protéger par des passes câbles pour toute circulation au sol
- Rallonges longueur max. 25m (déroulées entièrement, accumulation de rallonges interdite)



Chute de Plain-Pied

Définition :

Les chutes de plain-pied sont des glissades, trébuchements, faux-pas et autres pertes d'équilibre sur une surface plane. Sont considérées comme surfaces planes les surfaces ne présentant aucune rupture de niveau ou bien des ruptures de niveau réduites (trottoir, petites marches, plan incliné, etc.).

**Un lieu de travail désordonné est un lieu DANGEREUX !
Ranger, c'est permettre un environnement sécurisé pour tous !**

Quelques règles simples

- Maintenez les accès et les passages dégagés en toute circonstance
- Stockez vos matériaux correctement et hors des zones de passage
- Rangez votre poste de travail régulièrement mais aussi avant de le quitter

Et bonnes pratiques générales

- Interdiction de courir
- Tenir la rampe dans les escaliers
- Ne pas pianoter sur son téléphone portable en marchant
- Surtout dans les escaliers
- Regardez où vous mettez les pieds, le sol est peut-être mal agencé.

Travaux en Hauteur

Echelle, Escabeau et Marche Pied

- Il est **interdit** d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme **poste de travail** ; sauf impossibilité technique, ou s'il s'agit de travaux de courte durée non répétitif et sous accord de la DSPR (Suivant Analyse de risques identifiées dans les Plans de Prévention ou PPSPS)
- Ces équipements ne sont que des moyens d'accéder à un poste de travail sécurisé.

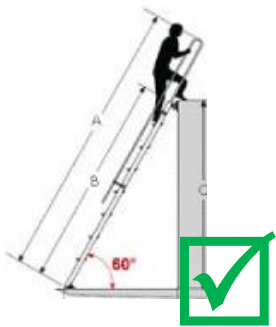


Plate-forme Individuelle Roulante (Légère)

L'équipement de travail sécurisé à utiliser est la PIR(L)



Travaux en Hauteur

Echafaudage Roulant



Rappel

- Un échafaudage Roulant doit supporter les Efforts auquel il est soumis
- La surface portante doit être vérifiée pour s'assurer qu'elle est une résistance suffisante pour s'opposer à tout affaissement d'appui

Affichage Obligatoire

- PV de vérification établi par une personne qualifiée
- PV de mise à disposition signé par l'échafauteur et l'utilisateur
- La charge admissible doit être indiquée sur l'échafaudage et sur chaque plancher

Montage et Démontage



- Qualification professionnelle pour le montage et le démontage (CQP) à disposition sur le chantier



- Montage et démontage en sécurité



- Port du casque avec une jugulaire



- Condamnation obligatoire des accès



- Document constructeur, plan de montage et note de calcul à disposition sur le chantier

Utilisation



- Obligation de mettre les freins et les stabilisateurs avant toute utilisation



- Balisage de la zone d'intervention par du barriérage fixe et joint en toute circonstance



- Surveillance directe



- Interdiction de déplacer un échafaudage roulant lorsqu'une personne se trouve dessus

Travaux en Hauteur

Echafaudage Fixe



Rappel

- Un échafaudage fixe doit supporter les efforts auquel il est soumis
- Un échafaudage est dimensionné pour résister aux conditions atmosphériques notamment aux effets du vent (**Etude Effet Site sur le vent obligatoire**)
- Lors de la conception la surface portante doit être vérifiée pour s'assurer qu'elle est une résistance suffisante pour s'opposer à tout affaissement d'appui

Affichage Obligatoire

- PV de vérification établi par un bureau de contrôle
- PV de mise à disposition signé par l'échafauteur et l'utilisateur
- PV de conservation de l'état signé par l'échafauteur
- La charge admissible doit être indiquée sur l'échafaudage et sur chaque plancher

Montage et Démontage



- Qualification professionnelle pour le montage et le démontage (CQP) à disposition sur le chantier



- Montage et démontage en sécurité (MDS)



- Port du casque avec une jugulaire



- Condamnation obligatoire des accès



- Document constructeur, plan de montage et note de calcul à disposition sur le chantier

Utilisation

Un échafaudage doit être vérifié :

- Lors de la première utilisation
- Tous les jours : Vérification état de conservation
- Tous les 3 mois : Contrôle de l'échafaudage + PV de vérification

ET

- En cas de modification de sa configuration
- Après tout accident ou incident
- En cas d'évolution des conditions météorologiques
- Suite à une interruption d'utilisation d'au moins 1 mois



- Chaque personne utilisant un échafaudage doit être formé à son utilisation

Travaux en Hauteur

Plateforme Élévatrice Mobile de Personne (PEMP ou Nacelle)



Documents obligatoires à avoir sur le chantier

- CACES obligatoire et Autorisation de conduite à jour pour le conducteur par l'employeur ou son représentant
- Autorisation d'utilisation d'urgence pour le surveillant de nacelle délivrée par l'employeur ou son représentant
- Rapport de la vérification générale périodique de l'engin (VGP) ≤ 6 mois à jour et sans réserve bloquantes
- Document constructeur
- Notice d'utilisation et Examen d'adéquation de l'engin



Port des EPI et Matériel Obligatoire



- Panier Nacelle avec point d'ancrage
- Port du harnais de sécurité avec longe adaptée
- Port du casque de sécurité avec jugulaire

Zone d'intervention

- La surface portante doit permettre l'utilisation de la nacelle choisie
- Balisage rigide et continu de la zone de travail
- Présence obligatoire d'un homme de pied lors des travaux (personnel formé et habilité)



Interdictions

Interdiction formelle de :

- Sortir du panier de la nacelle
- Monter sur les garde-corps
- S'accrocher sur les garde-corps
- Passer sous le panier de la nacelle
- Lever une charge (une nacelle n'est pas un engin de levage)

Travaux en Hauteur

Opérations en techniques sur cordes

Rappel :

Les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes pour constituer un poste de travail est interdites. Sauf en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement de protection collective, ou lorsque l'évaluation des risques établi que l'installation ou la mise en œuvre de la protection collective est susceptible d'exposer les travailleurs à risques supérieur à celui résultant de l'utilisation des techniques alpines (art. R. 4323-64).

L'utilisation de cette technique est conditionnée au respect des conditions suivantes (art. R. 4323-89) :

- Le système comporte au moins une corde de travail, constituant un moyen d'accès, de descente et de soutien, et une corde de sécurité, équipée d'un système d'arrêt des chutes. Ces deux dispositifs sont ancrés séparément et les deux points d'ancrage font l'objet d'une note de calcul élaborée par l'employeur ou une personne compétente
- Les travailleurs sont munis d'un harnais antichute approprié, l'utilisent et sont reliés par ce harnais à la corde de sécurité et à la corde de travail
- La corde de travail est équipée d'un mécanisme sûr de descente et de remontée et comporte un système autobloquant qui empêche la chute de l'utilisateur au cas où celui-ci perdrait le contrôle de ses mouvements. La corde de sécurité est équipée d'un dispositif antichute mobile qui accompagne les déplacements du travailleur
- Les outils et autres accessoires à utiliser par un travailleur sont attachés par un moyen approprié, de manière à éviter leur chute
- Le travail est programmé et supervisé de telle sorte qu'un secours puisse être immédiatement porté au travailleur en cas d'urgence
- Les travailleurs reçoivent une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage (art. R. 4141-13, R. 4141-17 et R. 4323-3)

Nota : Il conviendra de vérifier avec la DSPR la possibilité de réaliser des opérations en techniques sur cordes.

Travaux de Levage / Grutage

Obligation

- Fourniture d'un mode opératoire de grutage/levage (incluant un plan d'implantation des engins, déviation piétonne/véhicule, etc...) lors de la visite d'inspection commune
- Vérification de l'adéquation de la surface du sol vis-à-vis de l'opération
- Respect de la charge maximale d'utilisation (CMU) et point d'ancrage à déterminer.
- Rapport de la vérification générale périodique de l'engin (VGP) ≤ 6 mois
- A jour et sans réserve bloquantes
- CACES obligatoire pour grues mobiles, grues à tour, grues de chargement, ponts roulants et portiques
- Autorisation de conduite à jour délivrée par l'employeur
- Document constructeur
- Adéquation de la charge à lever avec l'engin choisi
- Notice d'utilisation de l'engin
- Le balisage doit être installé avant le début de l'opération
- Balisage rigide et continu de la zone de travail
- Présence obligatoire d'un chef de manœuvre formé et habilité
- Présence d'un Anémomètre sur l'appareil de grutage/levage
- Réalisation d'une étude d'effet site sur le vent avant toute opération

Interdiction

- Ne pas utiliser des sangles et élingues endommagées
- Vérification visuelle quotidienne & Vérification annuelle à disposition
- Ne pas franchir le balisage dès lors que celui-ci est installé
- Ne jamais passer sous la charge
- Ne pas accompagner les charges à la main

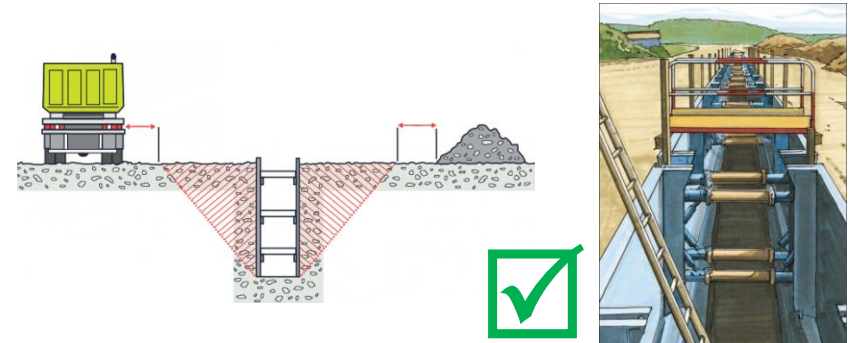
Travaux de Fouilles – Excavations

Avant Travaux

- **Demande DT-DICT** (Déclaration de projet de travaux et déclaration d'Intention) obligatoire et jointe au permis d'excavation
- Obtention d'un **permis d'excavation** pour les travaux de terrassement
- **Détection** et **consignation** des réseaux quand cela est techniquement réalisable
- Réalisation de **diagnostics amiante et plomb** des réseaux

Pendant les travaux

- Sécurisation de la zone de travaux par la mise en place de barrière rigide jointe ou filet
- Sécurisation du risque d'enfouissement par Blindage et/ou talutage à partir d'1m de profondeur
- Sécurisation du risque de chute de hauteur par l'installation de garde-corps
- Surveillance directe de la proximité des réseaux par un homme de pied
- Personnel formée AIPR obligatoire (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour les opérateurs et encadrants de chantier.
- Interdiction de surcharger les abords de la zone excaver de minimum 50cm.



Travaux de Manutention

Manutention Manuelle

Respect de la norme [NF X35-109 version 2011*](#) ↓

	Valeur seuils de référence
Valeur max sous <u>conditions*</u>	25 kg
Valeur max acceptable	15 kg
Contrainte à risque min	5 kg

- La valeur max acceptable s'applique lorsqu'il apparaît qu'il n'est pas possible de supprimer les opérations de manutention manuelle
- La valeur maximale sous conditions s'applique quand des moyens mécaniques d'aide au transport et au levage sont difficile à installer en raison notamment de la configuration des lieux.



- Privilégier le port de charges à 2



- Port des gants de manutention Adaptés à la situation



Manutention Mécanique



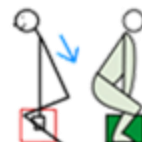
- Privilégier les outils de manutention mécanique Chariot élévateur, transpalette, grue...



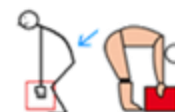
- CACES obligatoire
- Autorisation de conduite à jour délivrée par l'employeur



- Documentation des équipements Vérification Générale Périodique (VGP), document constructeur, notice d'utilisation



OUI !



NON !



Travaux par point Chaud



Définition :

Les travaux par point chaud concernent les opérations générant des flammes, étincelles et un rayonnement thermique, qui effectués près d'un matériau inflammable peuvent être à l'origine d'un départ d'incendie (ex : Meulage, soudage, oxycoupage, travail au chalumeau, etc....)

Obligation

- Délivrance d'un permis feu par les pompiers de Disneyland Paris
- Affichage sur zone de travail (validité 24h)
- Présence d'un extincteur sur place
- Adapté et vérifié
- Délimitation d'une zone de travail adaptée pour les activités
- Absence de matières combustibles
- Port des EPI spécifiques
- Signalement de la fin de l'intervention aux pompiers de Disneyland Paris

Eléments complémentaire en fonction des opérations

- Aspiration des fumées et des poussières de soudure à la source
- Mise en place de bâches ignifugées si la zone de travail n'est pas adaptée aux travaux par point chaud
- Stockage conforme des bouteilles de gaz (vertical et attachées)

Travaux en Zone ATEX

1. Détection des zones avant travaux

Consulter le Dossier Relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE) & Etudier les zonages ATEX (demande auprès de la DSPR)

Atmosphère explosive présente...	Zone gaz/vapeurs	Zone poussières
En permanence ou pendant de longues périodes en fonctionnement normal	0	20
Occasionnellement en fonctionnement normal	1	21
Accidentellement, en cas de dysfonctionnement ou de courte durée	2	22

2. Travaux en zone ATEX et risque non neutralisé



- Formation obligatoire du personnel



- Port d'EPI antistatiques



- Utilisation de matériels certifiés CE ATEX



- Consignation des réseaux



- Aération de la zone
- Ne pas gêner la ventilation des locaux

Rappel



ATEX = Atmosphère Explosive

C'est un mélange de :

- O₂ de l'air
- Substances inflammables (gaz, vapeurs, poussières)
- Energie d'activation
- Confinement + Dispersion



Interdiction



- Interdiction de fumer dans la zone



- Interdiction d'avoir un téléphone portable et/ou une radio sur soi



- Ne pas générer de flammes et/ou d'étincelles

Travaux en Espace Confiné

Définition :

Un espace confiné est un espace :

- Clos ou partiellement clos
- Ayant des ouvertures limitées pour l'entrée et la sortie
- Ayant une ventilation naturelle restreinte
- Non conçu pour une présence humaine permanente
- Dans lequel des contrôles temporaires peuvent être réalisées

Respect de la procédure de travail en Espace Confiné (3POSDHSME000902)

Information Générale

- Présence d'un surveillant à l'extérieur de la zone
- Formation CATEC ou Espace Confiné pour l'intervenant et le surveillant en fonction de l'intervention
- Port des EPI
- Réalisation de mesure atmosphérique avant et pendant l'intervention
- Ventilation mécanique obligatoire
- Remplir le formulaire d'autorisation de pénétrer

Equipement Nécessaire

- Radio pour communication entre intervenant et surveillant
- Détecteurs 4 gaz
- Appareil de ventilation mécanique (apport d'air neuf de minimum 25L d'air par seconde et par personne)
- Masque Auto-sauveteur

Respect de l'Environnement

Pour limiter la pollution de l'air, de l'eau, du sol...

Les bonnes pratiques à Disneyland Paris



Les énergies

- Utilisation rationnelle et responsable !
- Eteindre les équipements électriques
- Ne pas gaspiller l'eau



Le tri des déchets

- Chaque type de déchet possède sa propre zone de collecte à respecter ! Déchets dangereux (DD)
- Déchets industriels banals (DIB)
- Déchets alimentaires



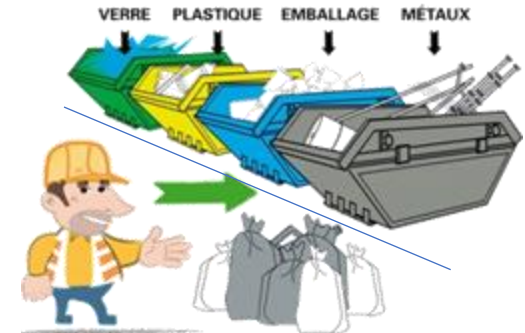
La pollution

- Préserver tous les réseaux d'eaux ! (Eaux pluviales & Eaux usées) Interdiction d'y déverser des produits chimiques
- Signaler et traiter toute pollution accidentelle

La responsabilité de l'entreprise extérieure

La gestion des déchets

- L'entreprise est responsable de l'élimination des déchets qu'elle génère
- Elle doit être en mesure de justifier un bordereau de suivi de déchets (BSD) relatif aux chantiers
- Tout stockage provisoire sur le site devra faire l'objet d'une demande spécifique



Récapitulatif

Travailler sur chantiers ou dans les ateliers

- Présence et respect du plan de prévention, du PPSPS et du protocole de sécurité
- Balisage systématique de sa zone de travail
- Respect du balisage des autres entreprises (si coactivité)
- Respect de la signalisation affichée
- Respect des voies de circulation matérialisées
- Port des EPI
- Connaissance de la zone de travail et des risques liés à la coactivité avec les techniciens de Disneyland Paris et les autres entreprises

Travailler dans les zones spécifiques

Accès aux attractions



Formation PCA

Ou accompagnement d'une personne formée

Accès dans les locaux techniques



Habilitation électrique

Ou accompagnement d'une personne habilitée

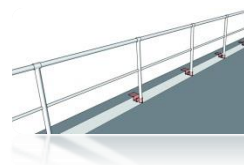
Accès en chantier clos et indépendant



Détenteur d'un PPSPS

Après visite d'inspection commune

Accès sur les toitures



Respect des protections collectives en place (garde-corps)

Sinon port du harnais avec validation du point d'ancrage par Disneyland Paris

Récapitulatif

En cas d'urgence sur le site (accident, incendie...), appelez immédiatement les pompiers de Disneyland Paris :



POMPIERS

112 d'un poste fixe ou
01 64 74 20 71 d'un portable

En cas d'évacuation, empruntez les issues de secours et rejoignez le point de rassemblement le plus proche



En toute circonstance, vous devez respecter les consignes du site :

- Le code de la route
- Les règles de vie
- Les consignes de sûreté
- Le plan de prévention, le PPSPS et le protocole de sécurité



Une question ? Un doute ?

N'hésitez pas à poser la question !

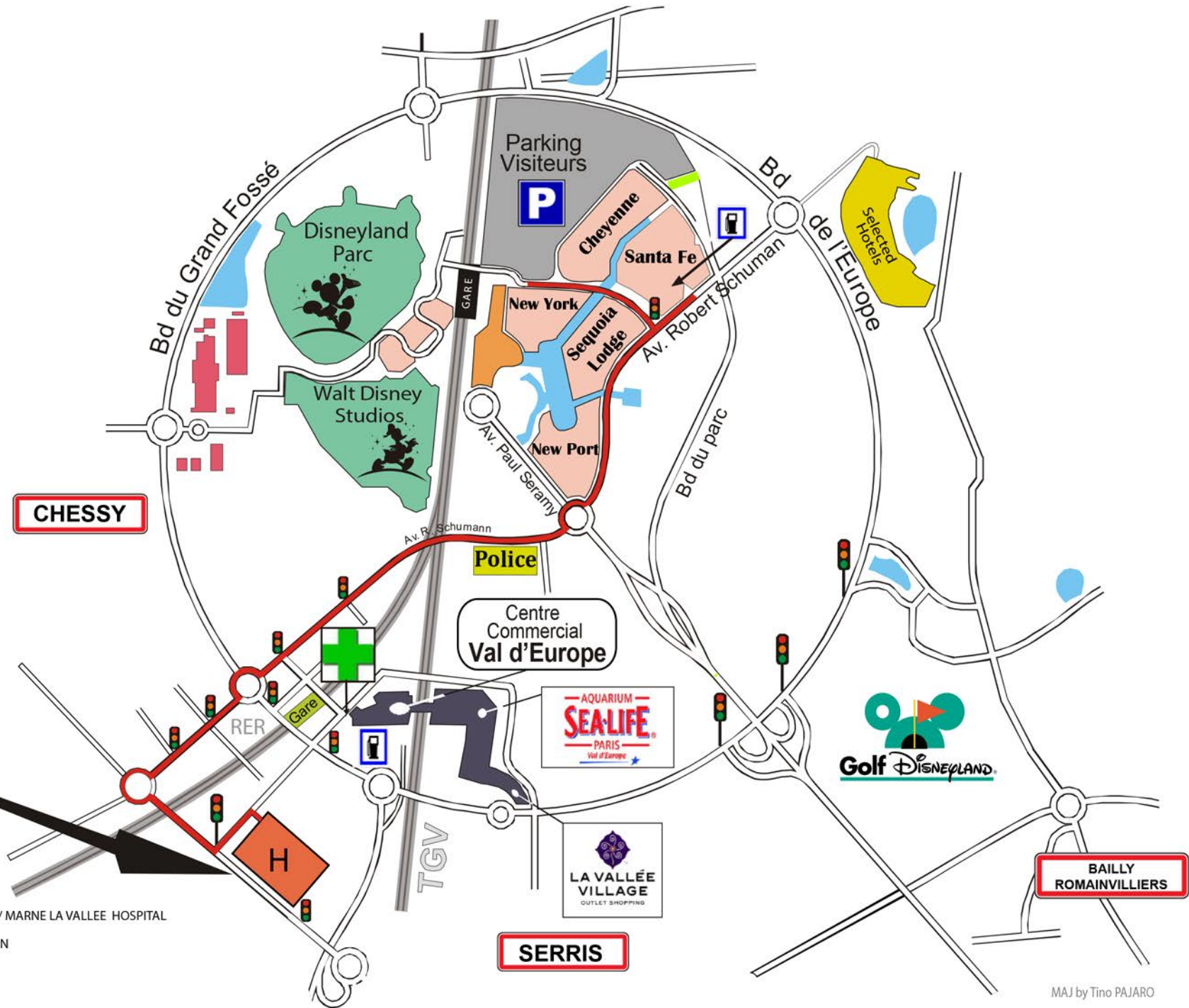
Votre contact Disneyland Paris :

Nom :




Prénom :

Téléphone :

ACCES DISNEYLAND PARIS



h
**Centre hospitalier de
Marne-la-Vallée**
2 cours de la Gondoire
77600 Jossigny
☎ 01.61.10.61.10
GPS
Latitude: 48.850812
Longitude: 2.76967

-  HOPITAL DE MARNE LA VALLEE / MARNE LA VALLEE HOSPITAL
-  STATION ESSENCE / GAS STATION
-  PHARMACIE / PHARMACY



Additif au(x) Plan(s) de Prévention (Cf. Procédure 2POGDHSME0001)

Référence	4POGDHSME0058
Révision	02
Date	04/10/2024

En précision de l'application du décret n° 92-158 du 20 février 1992 relatif aux travaux effectués dans une entreprise utilisatrice (EU) par une ou plusieurs entreprise(s) extérieure(s) (EE) (y compris les sous-traitants) dans le cadre d'un plan de prévention et afin de préciser le lieu, la date, les horaires, les tâches, les modes opératoires et les mesures de prévention associées.

Si une ou plusieurs nouvelles EE (y compris les sous-traitants) n'ont pas participé à la visite d'inspection commune (VIC) et/ou ne font pas partie du plan de prévention établi, alors une nouvelle VIC et un nouveau plan de prévention doivent être réalisés.

INFORMATIONS DU PLAN DE PREVENTION

N° Plan de prévention :	Dates d'intervention :	EU :
Nature de l'intervention :	Horaires d'intervention :	EE1 :
Grande zone concernée : Parc DLP - Parc WDS - Backstage <input type="checkbox"/>	Hôtels - Lac DV - DV <input type="checkbox"/>	EE2 :
Golf <input type="checkbox"/>	Résidences <input type="checkbox"/>	EE3 :
Cuisine centrale <input type="checkbox"/>	Val d'Europe <input type="checkbox"/>	EE4 :
	Autre : <input type="checkbox"/>	EE5 :

CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ADDITIF

Est-ce que les horaires correspondent au PDP ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	si non : Quels sont les nouveaux horaires :
Est-ce que les dates correspondent au PDP ? (Prolongation une seule fois et seulement pour PDP ponctuel)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	si non : Quelle est la date de prolongation :/...../.....
Est-ce que les lieux sont identifiés dans le PDP ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	si non : Quels sont les nouveaux lieux :
En cas de modification d'horaires et/ou de dates et/ou de lieu, vérifier la gestion de la coactivité sur l'outil de planification	
Est-ce que les tâches et/ou modes opératoire correspondent aux informations présentes dans le PDP ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	si non : Remplir l'analyse de risques ci-dessous

Déroulement de l'intervention		Phases de risques spécifiques et mesures de prévention associées												
Tâches	Durée	Phases de risque	Mesures de prévention					EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5	

Nom CIEE	Signature CIEE	Date de rédaction de l'additif	Direction EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5
			Nom responsable					
Nom du Préventeur*	Avis Safety	Date de fin de validité de l'additif	Signature					

*Le préventeur (Coordinateur prévention, Astreinte Safety) et son Avis Safety sont obligatoires pour les risques majeurs suivants : Grutage, Levage, Terrassement, Fouille, Travail en hauteur (échafaudage, nacelle, PEMP, ..., hors PIRL).

Une copie de cet additif doit être annexée au plan de prévention (onglet « Affaires » de l'outil de gestion de la coactivité) et accessible sur la zone de chantier.

PROCEDURE

TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS

DIFFUSION POUR APPLICATION	DIFFUSION POUR INFORMATION
<i>Direction Prévention, Safety et Environnement</i>	<i>Site Intranet http://dlp-sop</i>
REDIGE PAR : Bernard GRIBAL Nicolas GAUTUN Denis DORE	TITRE : <i>Manager, Management des Evacuations</i> <i>Chargé de Projet HST</i> <i>Manager opérations de secours</i>
VALIDE PAR : France HOCHIN-PETIT Leila PERRIN Damien GINI Clément CAVORET	TITRE : <i>Senior Manager, Management de crise -</i> <i>Bureau Prévention</i> <i>Senior Manager, Hygiène et Sécurité du Travail</i> <i>Senior Manager, Opérations de Secours</i> <i>Manager, Risk et Assurances</i>
POUR APPLICATION : Emmanuel CALDERARA Eric MARION	TITRE : <i>Directeur, Prévention Safety et Environnement</i> <i>Directeur, Sûreté Prévention et Secours</i>

INDICES DE REVISION					
INDICE DE REVISION	OBJET DE LA REVISION	REDIGE PAR	VALIDE PAR	POUR APPLICATION	DATE DE MISE EN APPLICATION
00	Création	France RAPOTPOULOS	E. DUDOUT C. DESJARDIN B. DEPREUX J-Y BIGNON	Paul CHATELOT	31/07/2006
01	Révision et ajout de la procédure « Travaux de soudage » 2POSGSEME0006	F. RAPOTPOULOS E. GERARD	F. CUISSINAT C. DESJARDIN B. DEPREUX S. MAGUER	Paul CHATELOT	04/06/2008
02	Révision	Denis DORE Bernard GRIBAL Nicolas Gautin Clément Cavoret	France HOCHIN- PETIT Damien GINI Leila PERRIN	Emmanuel CALDERARRA	01/04/ 2018

Ce document est géré en configuration contrôlée : les demandes de modification et de diffusion sont à adresser au Centre de Documentation de la Direction Prévention, Safety et Environnement.

TABLE DES MATIERES

I.	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	5
I.1.	<i>Objet</i>	5
I.2.	<i>Domaine d'application.....</i>	5
II.	OBJECTIFS ET MOYENS	5
II.1.	<i>Objectifs.....</i>	5
II.2.	<i>Moyens.....</i>	5
III.	BASES, REFERENCES, DEFINITIONS.....	5
III.1.	<i>Bases.....</i>	5
III.2.	<i>Références.....</i>	6
III.3.	<i>Définitions</i>	6
IV.	RESPONSABILITES	7
V.	MISE EN ŒUVRE	8
V.1.	<i>Travaux par points chauds en atelier</i>	8
V.1.1.	<i>Dispositions préalables à l'exécution des travaux.....</i>	8
V.1.2.	<i>Pendant l'opération.....</i>	Error! Bookmark not defined.
V.1.3.	<i>Après l'exécution des travaux.....</i>	Error! Bookmark not defined.
V.2.	<i>Travaux par points chauds hors atelier.....</i>	9
V.2.1.	<i>Travaux par points chauds « urgents ».....</i>	11
V.2.2.	<i>CONSIGNES DE SECURITE.....</i>	11

I. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

I.1. Objet

Cette procédure a pour objet de décrire les actions à entreprendre et la méthode à appliquer pour effectuer en interne ou par le biais de entreprises extérieures, des travaux par points chauds

I.2. Domaine d'application

Cette procédure visant la prévention du risque incendie s'applique à l'ensemble des personnes susceptibles d'effectuer ou de faire réaliser des travaux par points chauds pour une durée de 24h maximum sur un site exploité par Euro Disney.

Nonobstant des autres réglementations applicables notamment Code de l'environnement, Codes du travail

II. OBJECTIFS ET MOYENS

II.1. Objectifs

L'objectif de cette procédure est de garantir la sécurité des personnes (visiteurs, cast-members et sous-traitants) et des biens du groupe EURO DISNEY et de réduire le risque incendie sur les sites du groupe.

II.2. Moyens

Les moyens mis en œuvre pour obtenir les objectifs visés sont :

- La délivrance d'un permis de feu ;
- Le respect des réglementations (ERP , ICPE ou code du travail) selon les lieux ;
- Des mesures de prévention adaptées au risque ;

III. BASES, REFERENCES, DEFINITIONS

III.1. Bases

Article GN 13 (Arrêté du 25 juin 1980, modifié) : « L'exploitant ne peut effectuer ou faire, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation », **cette disposition n'interdit pas la réalisation de travaux par points chauds.**

Code du travail

Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'article R. 4512-7 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention

Décret du 20 février 1992 relatif aux prescriptions d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués par une entreprise extérieure.

Code de l'environnement, Livre V

Données contractuelles du contrat d'assurance dommages aux biens du groupe Euro Disney.

III.2. Références

- 2POSGSEME0014 Travaux en espace confiné
- 2POGDHSME0001 Gestion de la coactivité – Opérations générales : le plan de prévention
planification
- 2POGGDTME0001 Procédure de consignation d'un équipement

III.3. Définitions

Travaux par points chauds : Les termes "travaux par points chauds" recouvrent nombre d'opérations de diverses natures mentionnées ci-dessous et tous les travaux susceptibles de déclencher le feu aux locaux par apport de flammes, de chaleur ou d'étincelles :

- Soudage à l'arc électrique (projections d'étincelles);
- Soudage au chalumeau à gaz (oxyacétylénique ou aérogaz),
- Oxycoupage;
- Coupage, meulage, ponçage, perçage...
- Soudage au chalumeau à gaz (notamment travaux d'étanchéité)
- Dégivrage au chalumeau

Risques d'incendie :

- Rayonnement: Action directe de chaleur par radiation du flux thermique:
- Conduction thermique (diffusion de la chaleur dans la masse du matériau). La chaleur, en traversant les matériaux, peut générer un feu couvant, hors du champ de vision et parfois dans des endroits assez éloignés, peu accessibles, peu visibles et rarement visités.
- Projection : Etincelles et gouttelettes en fusion (des étincelles peuvent tomber dans une fente, un trou, un joint de dilatation, une rainure, un faux plafond, un faux plancher...)
- Convexion Transfert des gaz imbrûlés (gaz chauds non brûlés à l'intérieur d'une tuyauterie).
- Accumulation de chaleur (échauffements anormaux autour de la source de chaleur).

Risque d'explosion :

- Atmosphère explosive : Apport d'une énergie nécessaire pour obtenir une inflammation spontanée d'un gaz ou d'un nuage de poussière avec une vitesse de propagation de flamme très rapide.(Se référer aux zonages ATEX)

NIV	TYPE	DOMAINE	N° DE PLAN OU N° D'ORDRE	IND. REV.	N° DE PAGE									
2	P	O	S	D	S	E	M	E	0	0	0	1	02	7/12

Date de mise en application : 01/04/2018

Permis de feu : (voir annexe 3) le permis de feu est un document écrit OBLIGATOIRE, établi dans un but de prévention des dangers d'incendies et d'explosions occasionnés par les travaux par points chauds pendant la durée de ceux-ci, avec renouvellement journalier. La signature des permis de feu engage les différentes parties concernées (donneur d'ordre, entreprise, ouvrier, service de sécurité incendie) et atteste que toutes les mesures de sécurité ont été prises.

Donneur d'ordre : c'est le Chef de Projet/Chargé de Projet/ Chargé d'Intervention des Entreprises Extérieures, le Conducteur des Travaux ou toutes autres personnes susceptibles de demander des travaux de cette nature et d'en assurer la coordination.

CMOS : Cast Members des Opérations de Secours.

Madison : Chef d'équipe des Opérations de Secours en charge des zones Parcs et Support.

Oscar : Chef d'équipe des Opérations de Secours en charge des zones Hôtels, Golf et DV.

IV. RESPONSABILITES

Le donneur d'ordre a la responsabilité de mettre en œuvre cette procédure et de s'assurer de sa bonne application, que les travaux soient réalisés en interne ou par des entreprises extérieures dans le cadre d'un Plan de Prévention ou d'un Plan Général de Coordination. Il veille à ce que :

- le matériel utilisé soit en bon état, conforme et entretenu,
- les salariés soient formés aux risques et méthodes de premières interventions notamment manipulation des extincteurs
- les salariés disposent et utilisent les E.P.I adaptés
- les salariés respectent les consignes de sécurité.
- Les travaux par points chauds doivent apparaître dans le plan de prévention ou PGC.avec les mesures de prévention associées.

Le cast member opérations de secours SSIAP 2 a la charge d'établir le permis de feu ou pas, s'il estime que les conditions optimales de sécurité ne sont pas remplies. Lors de l'intervention d'entreprise extérieures, il vérifie l'existence d'un Plan de Prévention ou d'un Plan Général de Coordination valide pour la période des travaux. (Plan de prévention en français, nom de l'entreprise, dates d'intervention, lieu exact des travaux, travaux par points chauds inscrits dans la liste des travaux à réaliser),

V. MISE EN ŒUVRE

V.1. Travaux par points chauds en atelier

Les postes permanents de travail suivants sont identifiés comme des zones dédiées et adaptées aux travaux par points chauds :

Bâtiment Aladin : Ateliers Déco Light, Métal Shop, Electronique, Animatronics...

Bâtiment Gepetto : Atelier Door Shop (Infra Bâtiment) , Atelier Soudure (Fluides et Energie), Bâtiment Roger

Rabbit : Garage entretien des véhicules légers

Bâtiment Hercules : Atelier de maintenance des chariots automoteurs

Batiment chip and dal : Atelier d'entretien des poids lourds (bus)

Maintenance Golf Horticulture : Garage entretien du matériel

Maintenance DV atelier zone dédiée aux soudures.

La Marina atelier cuisine

Stunt Show (local machinerie 002)

La réalisation de travaux par points chauds dans ces ateliers ne nécessite pas la délivrance de permis de feu sous réserve que les dispositions suivantes soient à minima respectées :

- Absence de stockage de combustibles ou de produits inflammables à proximité de la zone de travail *(en dehors des produits dédiés pour l'opération par points chaud)*
- Ventilation permanente (art R4216-22)
- Dispositions du zonage ATEX
- Soudage électrique : raccordement électrique conforme (art R.4226-11)
- Détection incendie automatique adaptée aux activités pratiquée (atelier + stockage) (art.4227-30)
- Extincteurs adaptés à proximité
- Les équipements fixes ou mobiles utilisés sont en bon état, conformes, entretenus et contrôlés (filtres, poste à souder, rideaux , etc.)
- Seul du personnel qualifié aux travaux par points chauds opère sous la supervision de personnel Disney

V.2. Dispositions préalables à l'exécution des travaux

Avant de commencer, le salarié prend les mesures de sécurité nécessaires à sa protection et à la protection des tiers.

- Interdiction de fumer.

Il doit porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux opérations tels que, par exemple :

- le casque ou le masque,
- le tablier de cuir ou ignifugé,
- les gants de cuirs,
- les chaussures montantes,
- les guêtres.

NIV	TYPE	DOMAINE	N° DE PLAN OU N° D'ORDRE	IND. REV.	N° DE PAGE									
2	P	O	S	D	S	E	M	E	0	0	0	1	02	9/12

Date de mise en application : 01/04/2018

Il s'assure de la mise en place des dispositifs de protection vis-à-vis de l'environnement et des tiers :

- captage des polluants à la source et aspiration des fumées. Une ventilation vient en complément de l'aspiration des fumées pour permettre de diluer les polluants résiduels et de compenser l'oxygène consommé par l'utilisation des gaz de soudages,
- écrans de protection autour du poste de travail pour prévenir les flashes et d'éventuelles projections.

Il protège son poste de travail en :

- prévoyant des moyens de lutte contre le feu, et un dispositif à proximité pour donner l'alerte prévenant les autres salariés opérants dans ou à proximité de la zone d'intervention ,
- fixant les bouteilles de manière stable,
- limitant les quantités de gaz au strict nécessaire à son opération,
- éloignant les matériaux combustibles ou inflammables situés à proximité.

V.3. Travaux par points chauds hors ateliers

Le donneur d'ordre doit s'assurer, avant tout début de travaux par points chauds qu'il n'y a pas de risque liés à de la Co activité..

Lorsque les travaux sont effectués par une société extérieure, un Plan de Prévention est signé entre la société et Euro Disney rappelant les consignes de sécurité à respecter. Ce plan doit être présent sur la zone des travaux. Il peut être digital à conditions qu'il soit parfaitement lisible.

Ces prescriptions **peuvent être** :

- Présence d'un agent de sécurité incendie disposant de moyens de premiers secours à proximité immédiate (extincteurs, RIA...). La présence d'un SSIAP est obligatoire pour les travaux par points chauds en toiture.
- Mise en place d'écrans de protection nécessaires pour isoler l'aire de travail des matières combustibles environnantes
- Surveillance après la fin des travaux pendant 1,2,3,4, ou 5 heures
- Rondes par caméra thermique
- Toutes autres mesures de protection estimée nécessaire.

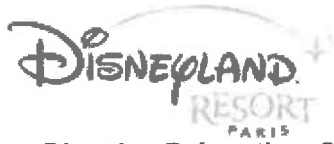
Une fois ces prescriptions recueillies le jour des travaux, un permis de feu **doit** être établi par le CMOS SSIAP 2 sur la zone concernée, que l'établissement soit un « Etablissement Recevant du Public » ou « code du travail ».

Contact par téléphone interne pour l'établissement du permis de feu : 8322 4968 ou 8322 4962

V.3.1. Pendant l'opération

Il faut respecter les règles de travail et les consignes liées à l'activité notamment :

- Interdiction de fumer.
- Ne jamais utiliser de flamme pour détecter une fuite,
- Manipuler les bouteilles de gaz selon les consignes d'usages ,
- Eviter l'accumulation ou l'exposition à de la chaleur



Direction Prévention, Safety et Environnement

NIV	TYPE	DOMAINE	N° DE PLAN OU N° D'ORDRE	IND. REV.	N° DE PAGE									
2	P	O	S	D	S	E	M	E	0	0	0	1	02	10/12

Date de mise en application : 01/04/2018

NIV	TYPE	DOMAINE	N° DE PLAN OU N° D'ORDRE	IND. REV.	N° DE PAGE									
2	P	O	S	D	S	E	M	E	0	0	0	1	02	11/12

Date de mise en application : 01/04/2018

V.3.2. Travaux par points chauds « urgents »

Certains travaux par points chauds peuvent, exceptionnellement de par leur destination, être effectués dans l'urgence. Dans ce cas, une étude de risque appropriée doit être faite par le département Opérations de Secours, notamment dans le cadre d'établissements ouverts au public. La surveillance des travaux se fera obligatoirement par un agent de sécurité incendie. A la fin des travaux, un contrôle sera effectué à l'aide d'une caméra thermique.

Ces travaux seront obligatoirement autorisés au préalable par un représentant de la direction (Duty M, RDP).

V.3.3. Après l'exécution des travaux

Une inspection des lieux devra être effectuée pour vérifier qu'aucun risque d'incendie ne subsiste. Le cast member opération de secours peut, s'il estime nécessaire et en fonction de la zone, demander une surveillance de la zone pendant 1,2,3,4 ou 5 heures .

V.3.4. CONSIGNES DE SECURITE

PRECAUTIONS A PRENDRE par le CMOS

- Vérifier que les sprinklers sont en service, que les extincteurs et les lances incendie sont en état de marche.
- En cas de mise hors service de la détection incendie, la protection sprinkler sera obligatoirement opérationnelle. Inversement, en cas de mise hors service de la protection sprinkler, la détection incendie devra rester opérationnelle.
- Aucun travail par points chauds ne peut se faire en cas de déconnexion simultanée des systèmes sprinkler et détection incendie.** Des dérogations peuvent être accordées au cas par cas avec l'accord de Risk Management et moyennant des mesures opérationnelles compensatoires.

PRECAUTIONS A PRENDRE par l'intervenant ET VERIFIES par le CMOS

- Vérifier que le matériel nécessaire aux travaux est en bon état.
- Avoir un extincteur à eau de 6 litres minimum appartenant à la société intervenante.

Dans un rayon de 11m autour des travaux

- Evacuer les liquides inflammables, enlever la poussière et les dépôts de graisse.
- S'assurer qu'il n'y a pas de risque d'explosion dans la zone.
- Balayer soigneusement le sol.
- Mouiller les sols combustibles, les couvrir de sable mouillé ou de bâches ignifugées.
- Evacuer tous les matériaux combustibles pouvant être déplacés. Protéger les éléments fixes avec des bâches ignifugées ou des plaques métalliques.
- Couvrir toutes les ouvertures du sol ou des murs avec des matériaux non combustibles.
- Suspendre des bâches ignifugées sous les travaux réalisés en hauteur.

En cas de travaux sur les murs ou au plafond

- S'assurer que la construction est incombustible, dépourvue d'isolation ou de revêtement combustible.
- Vérifier qu'il n'y a pas de matériaux combustibles de l'autre côté du mur, toiture, plafond, plancher ou décor (y compris des déchets, poussières, etc...).
- Si nécessaire, positionner un agent SIAP de l'autre côté du mur pour surveiller les départs de feu

NIV	TYPE	DOMAINE	N° DE PLAN OU N° D'ORDRE	IND. REV.	N° DE PAGE									
2	P	O	S	D	S	E	M	E	0	0	0	1	02	12/12

En cas de travaux sur des équipements clos (réservoirs, chaudières ou autres)

- Nettoyer pour éliminer toute présence de matériaux combustibles.
- Conteneurs: vider les liquides inflammables, évacuer les vapeurs inflammables.

En cas de travaux sur des toitures (cas particulier)

- Nettoyer les naissances et les descentes d'eaux pluviales (feuilles mortes, papiers...)
- Vérifier que la protection sprinkler des combles situés à proximité est opérationnelle
- Lors de travaux sur les remontées d'étanchéité, protéger les bardages et les isolants des parois verticales à proximité.
- Prévoir un agent de surveillance chargé de contrôler la sécurité pendant les travaux et pendant l'heure qui suit leur achèvement (y compris pendant les pauses).
- S'assurer que l'agent de surveillance dispose d'extincteurs et de lances incendie.
- Vérifier que l'agent de surveillance a été formé à l'utilisation du matériel de lutte anti-incendie et qu'il sait comment donner l'alarme.
- Eventuellement, assurer également la surveillance des zones voisines (à côté, à l'étage supérieur et inférieur).
- Prévoir une ronde de sécurité à la fin des travaux.
- Prévoir un contrôle de la zone quatre heures après les travaux à l'aide de la caméra thermique.

Surveillance de la zone de travaux (cas général)

- Prévoir une ronde de sécurité à la fin des travaux.
- Prévoir un contrôle de la zone 4 heures après les travaux à l'aide de la caméra thermique.
- Si besoin et après étude du donneur d'ordre, un agent de surveillance peut être chargé de contrôler la sécurité pendant les travaux et pendant l'heure ou les heures qui suit leur achèvement (y compris pendant les pauses). Cette disposition apparaîtra dans le plan de prévention ou PGC.

D'autres précautions pourront être formulées par le donneur d'ordre, le cmos SSIAP 2 ou par le bureau de prévention en fonction des travaux concernés.

Accès aux Bâtiments en coulisses :

En voiture

Autoroute A4 depuis Paris
Direction Metz Nancy, Sortie 12.1
Marne-La-Vallée / Val d'Europe / Centre Commercial
Continuer en direction du Centre Commercial de Val d'Europe jusqu'au premier rond-point (1,5 km), puis prendre à gauche direction Montévrain.

Puis continuer tout droit en direction de Montévrain.

- **Pour la porte 1 (Donald)** : Tourner à droite direction «Livraisons Disney».

Avancer tout droit jusqu'à la guérite de sécurité en face de vous (après le rond-point). Pour trouver les bâtiments MICKEY MOUSE, PETER PAN et BALOO, tourner tout de suite à droite après votre passage en guérite. Pour les autres bâtiments, après votre passage en guérite, tourner à gauche au premier croisement. Les bâtiments GENIE, MERLIN, ALADDIN, GEPPETTO se trouvent sur votre droite. Les bâtiments HERCULES, TINKER BELL, MARY POPPINS, ROBIN HOOD et JIMINY CRICKET se trouvent sur votre gauche.

Pour le bâtiment ImagiNations, aller tout droit, passer le croisement puis toujours tout droit, suivre la route et en arrivant au stop, tourner à droite. Passer la barrière à lecture de plaque minéralogique, longer le bâtiment ImagiNations et se garer sur le parking devant l'entrée principale;

- **Pour la porte 2 (Pluto)** : Continuer tout droit direction «Meaux» et au rond-point suivant, prendre à droite. Pour trouver le STUDIO D'ENREGISTREMENT situé au bâtiment SMALL WORLD-PCCR, tourner tout de suite à droite après votre passage en guérite de sécurité et continuer tout droit pendant 5 min. Le bâtiment se trouve à votre gauche, tout de suite après le 1er carrefour.

En RER

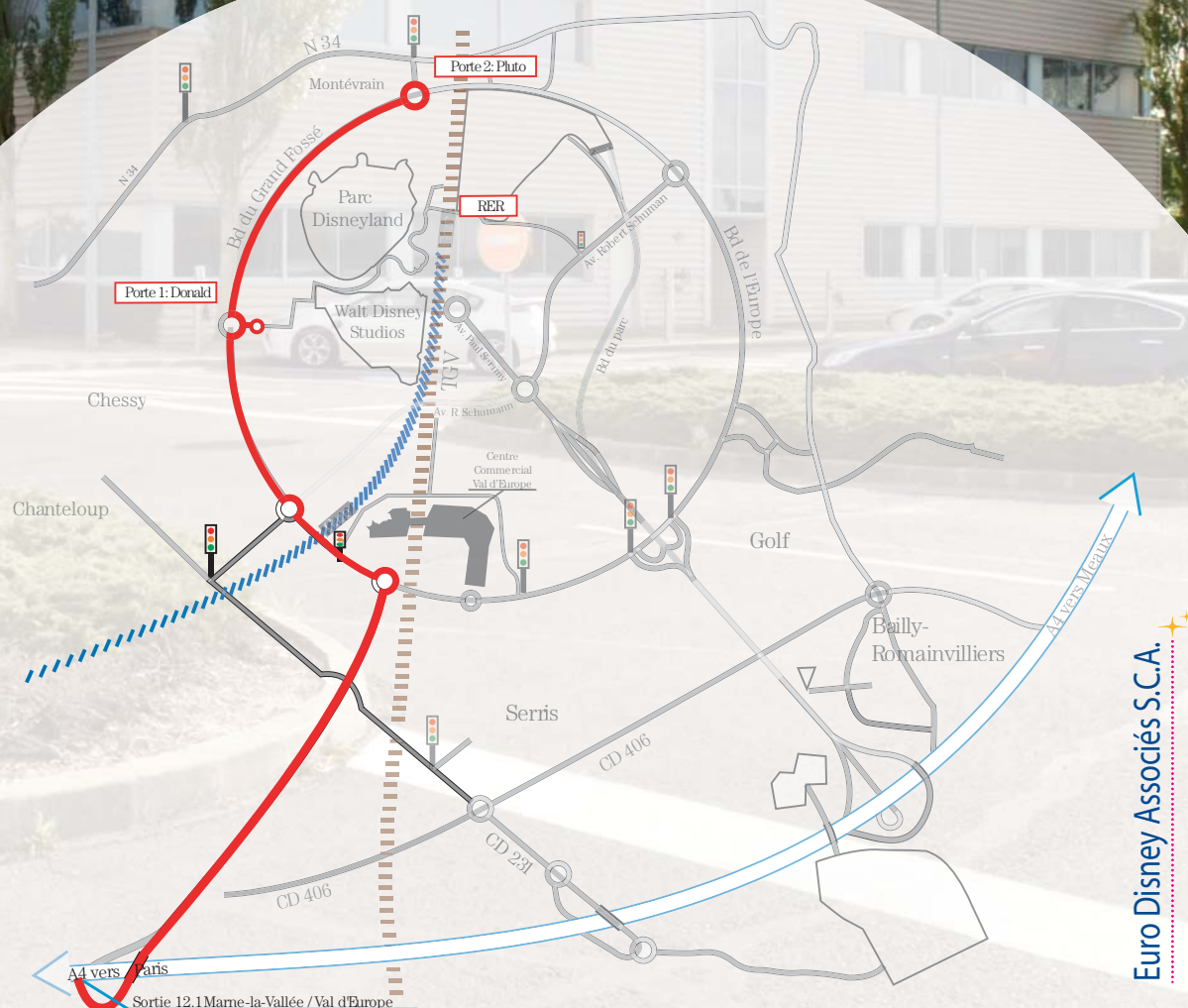
Ligne A, direction Marne-La-Vallée / Chessy
Descendre au terminus, station Marne-La-Vallée / Chessy
Sortir de la gare, aller vers le Disneyland Hôtel en gardant la gauche
Prendre le passage indiquant « Cast Members Only » et poursuivre jusqu'à la guérite de sécurité.

Deux navettes circulent sur le site. Prenez la navette selon votre destination :

- La ligne **WANNA BALOO** dessert les bâtiments MUSHU, MERLIN, GENIE et BALOO.

Si vous avez rendez-vous au bâtiment MICKEY MOUSE ou PETER PAN, traverser le bâtiment BALOO. Le bâtiment PETER PAN se trouve sur votre gauche et le bâtiment MICKEY MOUSE est situé en face du bâtiment PETER PAN.

- La ligne **PLUTO RAPID** dessert les autres bâtiments. Pour les bâtiments ALADDIN, GEPPETTO, ROGER RABBIT, JIMINY CRICKET, ROBIN HOOD, MARY POPPINS et TINKER BELL, descendre à l'arrêt PEGASUS. Pour le STUDIO D'ENREGISTREMENT et le bâtiment SMALL WORLD-PCCR, descendre à l'arrêt SIMBA, le STUDIO D'ENREGISTREMENT se trouve juste en face de l'arrêt de bus.



MODE OPERATOIRE & ANALYSE DES RISQUES

(Cf. Procédure 2POGDH5ME0001)

Référence : 4POGDH5ME0061
Révision : V1
Date : 10/01/2025

Entreprise:	BOUCHARD LOCATION	Lieu d'intervention	TOUT LE SITE		
Sous-traitant:		Dates d'intervention:	TOUTE L'ANNEE		
Projet ou activité	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ENGIN DE MANUTENTION	Page	1		
Mode Operatoire			Analyse des Risques		
Phase - Etapes/Taches- Activités	Moyens Humains	Moyens matériels	Produits Utilisés	Dangers/Risques	Mesure de Préventions (Protection collective, individuelle, Habilitation, etc...)
Accès sur le site	Technicien SAV	Véhicule atelier	Produits suivant la liste fournie	Circulation / Chute de plein pied	<input checked="" type="checkbox"/> Identification préalable des intervenants. <input checked="" type="checkbox"/> Connaissance des procédure interne et obligation d'accès <input checked="" type="checkbox"/> Port des EPI <input checked="" type="checkbox"/> Respect des horaires <input checked="" type="checkbox"/> Consultation du plan de prévention
Circulation des véhicules et chariots	Technicien SAV	Véhicule atelier		Collision	<input checked="" type="checkbox"/> Respecter le plan de circulation du site <input checked="" type="checkbox"/> Respecter la limitation de vitesse en vigueur sur le site : 20 km/h <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser des véhicules conformes, en bon état, à jour du contrôle technique et assuré <input checked="" type="checkbox"/> Respecter le code de la route <input checked="" type="checkbox"/> Laisser la priorité aux chariots
Zone de travail et Co-activité	Technicien SAV	Balisage de la zone d'intervention avec des cônes et barrières		Chute de plain-pied	<input checked="" type="checkbox"/> Ranger et maintenir propre les zones d'intervention <input checked="" type="checkbox"/> Baliser les zones d'intervention <input checked="" type="checkbox"/> Baliser les câbles et tuyaux
Zone de travail et Co-activité (dépannage sur voie de	Technicien SAV + collaborateur interne	Gyrophare ou feux de détresse + Balisage de la zone d'intervention avec des cônes et barrières		Chute de plain-pied / collision / circulation	<input checked="" type="checkbox"/> Ranger et maintenir propre les zones d'intervention <input checked="" type="checkbox"/> Baliser les zones d'intervention <input checked="" type="checkbox"/> Baliser les câbles et tuyaux
Dépannage sur site	Technicien SAV	Petit outillage et outil diagnostique pièces détachées		Blessure / brulure / écrasement / Chute de plain pied	<input checked="" type="checkbox"/> Port des EPI adapté <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation geste et posture
Entretien machine - pour certaine machine le technicien a besoin de monter sur la carrosserie de la machine	Technicien SAV	béquille de sécurité		écrasement	<input checked="" type="checkbox"/> Port des EPI adapté <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation geste et posture
Utilisation de produits (huile, graisse et produit chimique)	Technicien SAV	EPI	Produits suivant la liste fournie	Blessure / brulure / asphixie / Chute de plain pied	<input checked="" type="checkbox"/> Port des EPI adapté <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation geste et posture <input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte des fiche FDS
Test machine	Technicien SAV + collaborateur interne	Matériel de manutention		Blessure / brulure / écrasement / Chute de plain pied	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation de conduite <input checked="" type="checkbox"/> Balisage des la zone d'essai <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des sécurités machine
Traitement des déchets	Technicien SAV	Poubelle ou contenante d'huile	Produits suivant la liste fournie	Polution	<input checked="" type="checkbox"/> Enlèvement des déchets sur site <input checked="" type="checkbox"/> Tri sélectif dans nos locaux
Gestion de l'ordre de réparation et administratif	Technicien SAV	Tablette android		Chute de plain-pied ...	<input checked="" type="checkbox"/> Validation des réparations par l'utilisateur
Sortie du site	Technicien SAV	Véhicule atelier	Produits suivant la liste fournie	Circulation / Chute de plein pied	<input checked="" type="checkbox"/> Signature du registre de sortie au poste de garde



Monsieur,

Pour faire suite à la demande de la vérification périodique qui sera effectuée par Mr ROSSIGNOL pour le contrôle du :

- Chariot manitou N° 918351 PARC 230152

Vous trouverez ci-dessous notre méthode de vérification générale périodique des appareils de levage :

Contrôle visuel

- 1°) Balisage de l'emplacement de contrôle, choisir un endroit sans passage pour éviter tout accident.
- 2°) Contrôle visuel comprenant l'intérieur de l'appareil, l'état du siège, de la ceinture de sécurité, du klaxon, de l'éclairage, des rétroviseurs (si en places ou cassés) et du buzzer de marche arrière.
- 3°) Levée des fourches au maximum afin de voir la tension des chaînes puis contrôle de l'inclinaison pour vérifier les jeux d'inclinaison dans les rotules et les axes.

Contrôle de freinage

- 4°) Installation du peson ou essai de charge fournie par le client
- 5°) Contrôle en épreuves statiques avec la mise en place du peson en charge maximum et la mise en place de marquage blanc sur les vérins afin de voir si ceux-ci tiennent la charge pendant la durée réglementée.
- 6°) Puis en épreuves dynamiques
- 7°) Essai de freinage avec la charge maximum pour contrôler la stabilité de l'appareil, la tenue de route et la tenue de la charge.

EPI utilisés et portés par le technicien

- Casque de sécurité
- Chaussures de sécurité
- Gilet haute visibilité
- Lunettes et gants sont présents dans la voiture si nécessaire

Espérant avoir répondu à vos attentes,

Cordialement
La Direction

Objet / Désignator : intervention de maintenance : remplacement / réparation flexibles hydrauliques
 Réf. Mode Opérateur : Génie Flexion
 Révision n° 1
 Date d'application :
 Date de l'inspection commune préalable:

Domaine d'application / Equipement / Fonction
 Unité(s)
 Fluide(s) Non concerné

Documents de référence
 Habilitation nécessaire
 ATEX Electrique Legionnelle Jointage ARI Echauffadaga
 Pont roulant Chef de manœuvre Gammagraphie CACES

N°	Désignation de l'opération	Outils ou moyen nécessaire	Modélités particulières	Risques potentiels		Analyse des risques sécurité et environnement		Responsable
				Risques potentiels	Mesure de prévention	EE	EE	
1	Application des règles de sécurité COVID 19			Contamination à la COVID 19	Port du masque COVID obligatoire (masque en tissu miedit) Respect des gestes barrière.			X
2	Circulation sur site	Plan de circulation		Accident de la circulation	Respect du plan de circulation affiché à l'entrée du parc Se faire accompagner par du personnel			X
3	Arrivée sur chantier			Collision engins / train/ personne - brûlure - bruit	Respect du sens de circulation affiché à l'entrée du parc. si engin en panne à moins de 2m de la voie vérifier qu'elle a été consignée si engin dans la zone de projection de découpe : faire arrêter l'activité de découpe			X
4	Sécurisation de l'installation			Fluide sous pression, écrasement si démarrage de l'installation	port des protections auditives balisage de la zone d'intervention Vérifier que le client à dépressuriser l'installation , pour empêcher la mise en route durant intervention ...			X
5	Serir des flexibles - Utilisation de la serisseuse	serisseuse		Coupures, sectionnement - Mettre son doigt à l'intérieur	Gant Anti-coupure, norme EN 388 catégorie 5 - Formation HY1			X
6	Réparation d'une machine - Utilisation de la serisseuse	serisseuse		Fatigue visuelle - Mauvais éclairage dans le camion	Apport éclairage sup Gant Anti-coupure, norme EN 388 catégorie 5 - Formation HY1			X
7	Réparation d'une machine - Utilisation de la tronçonneuse	tronçonneuse		Coupures, sectionnement - Mettre son doigt trop près				X
8	Couper le flexible, rigide, raccord - Utilisation de la tronçonneuse	tronçonneuse		Coupures, sectionnement, Projection dans les yeux, trouble visuel - Projection de limaille de fer	Gant nitrile CE0598, EN ISO 374-1 2016 type B + EN ISO 374-5 2016 Gant de protection tricoté et polyamide contre les risques mécaniques, EN388 catégorie 2 4121x + EN420 : 2003+A1 : 2009 et lunettes - Formation			X
9	Couper le flexible, raccord - Utilisation de la meule meuleuse	meuleuse		Coupures, sectionnement Bruitures - Mettre son doigt trop près	Gant de protection tricoté et polyamide contre les risques mécaniques, EN388 catégorie 2 4121x + EN420 : 2003+A1 : 2009 et lunettes - Formation Gant nitrile CE0598, EN ISO 374-1 2016 type B + EN ISO 374-5 2016			X
10	Plier/courber des rigides - Cintreuse manuelle	cintreuse		Pincement - Mettre son doigt à l'intérieur	Gant de protection tricoté et polyamide contre les risques mécaniques, EN388 catégorie 2 4121x + EN420 : 2003+A1 : 2009 - Formation HY1			X

				Stress, fatigue - Bruit sur le site du client. Blessures, coupures, sectionnement, écrasement - Non respect des consignes de sécurité sur un chantier et du plan de prévention du client	Protection auditive - Formation HY1 Gilet de sécurité - Formation HY1 et Plan de prévention		X
			Ecrasement - Travail en dessous d'une charge	Formation HY1 et INTERDIT - Ne jamais se mettre en dessous d'une charge			X
			Blessures, coupures - Se coincer les doigts entre les outils et la machine	Gant Anti-coupure, norme EN 388 catégorie 5 - Formation HY1			X
			Chutes, blessures - Huile répandue au sol	Chaussures de sécurité - Formation HY1 et Procédure SECURITE - Feuilles Absorbantes			X
			Chutes, blessures, lumbago, douleurs lombaires - Tomber en arrière lors d'un travail en hauteur	Casque et baudrier - Formation HY1			X
			Chutes, blessures, lumbago, douleurs lombaires, se tordre ou se retourner la main - Tomber en arrière lors d'un travail de plein pied ou en enjambant un objet	Chaussures de sécurité - Formation HY1			X
			Infections d'une plaie - Projection d'huile hydraulique sur une plaie	Formation HY1			X
			Brulures - Projection d'huile hydraulique dans les yeux	Lunettes - Formation HY1			X
			Brulures, perforation - Projection d'huile hydraulique dû à la fuite d'une conduite	Gant nitrile CE0598, EN ISO 374-1 2016 type B + EN ISO 374-5 2016 Gant de protection tricoté et polyamide contre les risques mécaniques, EN388 catégorie 2 4121x + EN420 : 2003-A1 ; 2009 s - Formation HY1			X
11	Réparation d'une machine - Site client		Malaise, blessures nécessitant de l'aide - Intervention seule	Formation HY1			X
			Coupures - Utilisation d'un cutter	Gant Anti-coupure, norme EN 388 catégorie 5 - Formation HY1			X
			Blessures pouvant aller jusqu'au décès ou entraîner la blessure ou décès d'un tiers - Non balisage de la zone de sécurité	Gilet de sécurité - Formation HY1			X
			Blessures pouvant aller jusqu'au décès ou entraîner la blessure ou décès d'un tiers - Ne pas couper la machine lors de la réparation	- Formation HY1 Procédure et Plan de prévention			X
			Se bloquer le dos, problème inter-costal, se déboîter quelque chose, élévation, déchirure musculaire, lumbago - Forcer sur les outils	Formation HY1			X
			Se bloquer le dos, problème inter-costal, se déboîter quelque chose, élévation, déchirure musculaire, lumbago - Soulever des objets lourds, levée d'un hayon de camion	Formation HY1			X
			Blessures, contusions, Se prendre la pièce dans une partie du corps - Ressort de l'entrepreneur qui lâche	Gant nitrile CE0598, EN ISO 374-1 2016 type B + EN ISO 374-5 2016 Gant de protection tricoté et polyamide contre les risques mécaniques, EN388 catégorie 2 4121x + EN420 : 2003-A1 ; 2009 s - Formation HY1			X
			Coupures, sectionnement du doigt - Démonter / Remonter un flexible	Gant Anti-coupure, norme EN 388 catégorie 5 - Formation HY1			X
			Se bloquer le dos, problème inter-costal, se déboîter quelque chose, élévation, déchirure musculaire, lumbago - Changer un flexible	Formation HY1			X
			Douleur au poignet, entorse - Desserrer un raccord	Gant nitrile CE0598, EN ISO 374-1 2016 type B + EN ISO 374-5 2016 Gant de protection tricoté et polyamide contre les risques mécaniques, EN388 catégorie 2 4121x + EN420 : 2003-A1 ; 2009 s - Formation HY1			X
			Coupures, sectionnement du doigt - Dévisser un raccord	Gant nitrile CE0598, EN ISO 374-1 2016 type B + EN ISO 374-5 2016 Gant de protection tricoté et polyamide contre les risques mécaniques, EN388 catégorie 2 4121x + EN420 : 2003-A1 ; 2009 s - Formation HY1			X

Préparation de l'intervention			Au moment de l'intervention		
Validation Entreprise Extérieure		Visa Donneur	Visa HSE		Visa Chef d'équipe (N2) Entreprise Extérieure
Date	Norm	Date	Date	Norm	Date
Visa	Visa	Visa	Visa	Visa	Visa

MODE OPERATOIRE & ANALYSE DES RISQUES

(Cf. Procédure 2POGDHSM0001)

Référence : 4POGDHSM0061

Révision : 00

Date :

Entreprise:	VIP	Lieu d'intervention
Sous-traitant:		Dates d'intervention:
Projet ou activité	DEPANNAGE PNEUMATIQUES	Page

bât Jafar

1

Mode Operatoire

Analyse des Risques

Phase - Etapes/Taches- Activités	Moyens Humains	Moyens matériels	Produits Utilisés	Dangers/Risques	Mesure de Préventions (Protection collective, individuelle, Habilitation, etc...)
positionnement du camion dans l'enceinte de zone Jafar maintenue close	1			circulation routière, respect des procédures	respect du code de la route, stationnement en position prêt à partir
cric pour caler la machine		machine embarquée		écrasement des mains	gants, chaussures de sécurité, GHV, casque
démontage de la roue		démonte-pneu		coincement, chocs	gants, chaussures de sécurité, GHV, casque
réparation/ changement de pneu		machine embarquée		coincement, chocs	gants, chaussures de sécurité, GHV, casque
remontage de roue		démonte-pneu		coincement, chocs	gants, chaussures de sécurité, GHV, casque
retrait cric		machine embarquée		écrasement des mains	gants, chaussures de sécurité, GHV, casque
rangement matériel				coincement, chocs	gants, chaussures de sécurité, GHV, casque
signature du bon					
départ de la zone Jafar				circulation routière, respect des procédures	respect du code de la route

Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise : **BOUCHARD LOCATION**

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention :

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT	Classement de danger C.M.R. :	Classement de danger d'inflammabilité	Classement de danger de toxicité	REMARQUES
			H340, H341, H350, H351, H360, H361, H362	H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	
MANITOU MULTIFONCTIONNELLE	MANITOU	LIQUIDE				GRAISSE MULTIFONCTIONNELLE
MANITOU FLUIDE MINERAL CIRCUIT FREIN	MANITOU	LIQUIDE				
MANITOU HUILE DE FREINS	MANITOU	LIQUIDE				
MANITOU HUILE PONT 80W90	MANITOU	LIQUIDE				
MANITOU SPECIALE FREINS INNERGES	MANITOU	LIQUIDE				
MANITOU HYDRAULIQUE 46	MANITOU	LIQUIDE				
MANITOU TRANS AUTO II	MANITOU	LIQUIDE				

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en oeuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date : *11/04/2025*

Signature Entreprise

BOUCHARD LOCATION
D619

77720 MORMANT

Tél. : 01.64.25.02.25

SIRET : 333 939 064 00049 - APE 7739Z

SAS au Capital de 500.000 €

Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise : **BOUCHARD LOCATION**

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention :

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	NOM DU FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT	Classement de danger C.M.R. :	Classement de danger d'inflammabilité	Classement de danger de toxicité	REMARQUES
MANITOU INDUS GAZDIESEL	MANITOU	LIQUIDE	H340, H341, H350, H351, H360, H361, H362	H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	
MANITOU EVOLGY 10W40	MANITOU	LIQUIDE				
MANITOU AdBlue	MANITOU	LIQUIDE				
CONTACT CLEANER LYBRICANT Aerosol	ELECTROLUBE	LIQUIDE				
MANITOU TRANS AUTO IX III G	MANITOU	LIQUIDE				
LIQUIDE REFRIGERANT -25°C UNIVERSEL	MANITOU	LIQUIDE			H 373	
LIQUIDE REFRIGERANT -37°C D	MANITOU	LIQUIDE				

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en oeuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date : *10/04/2025*

Signature Entreprise

BOUCHARD LOCATION
D619

77720 MORMANT

Tél. : 01.64.25.02.25

SIRET : 333 939 064 00049 - APE 7739Z

SAS au Capital de 100.000 €

Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise : **BOUCHARD LOCATION**

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention :

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT	Classement de danger d'inflammabilité d'irritation cutanée d'irritation oculaire d'irritation respiratoire	Classement de danger d'inflammabilité d'irritation cutanée d'irritation oculaire d'irritation respiratoire	Classement de danger de toxicité H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	REMARQUES
LUBRIFIANT CHAÎNE	MANITOU	GAZEUX	H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H222 - H229		
SUPER TF Lube + PTFE	BARDAHL	GAZEUX	H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H222 - H229		
BOMBE COLLE SPRAY 500 ML	WURTH	GAZEUX	H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H222 - H229		
COLLE FIXE SUPER RAPIDE DOSEUR 20G	WURTH		H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229		H335	
COLLE NEOPRENE TUBE 125ML	WURTH		H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H225	H336	
DISSOLVANT JOINT 300 ML	WURTH	GAZEUX	H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H222 - H229		
DOS SYSTEM STOP FILET NORMAL 50G	WURTH		H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229			

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en œuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date : **11/04/2025**

Signature Entreprise

BOUCHARD LOCATION

D619

77720 MORMANT

Tél : 01.64.25.02.25

SIRET : 333 939 064 00049 - APE 7739Z

SAS au Capital de 500.000 €

Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise : **BOUCHARD LOCATION**

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention :

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT	Classement de danger C.M.R. :	Classement de danger d'inflammabilité	Classement de danger de toxicité	REMARQUES
DOS SYSTEM STOP FILET FORT 50G	WURTH	LIQUIDE	H340, H341, H350, H351, H360, H361, H362	H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	
ETANCHE TUBE AU PTFE 50ML	WURTH	SOLIDE GAZEUX				
SPRAY NETTOYANT FREINS 500ML	WURTH	GAZEUX		H222 - H229	H336	
NETTOYANT MASTIC C+E	WURTH	GAZEUX		H222 - H229	H336	
NETTOYANT MOUSSE ACTIVE POLYVALENTE HABITAGE	WURTH	GAZEUX		H222 - H229		
BOTTE 150ML ACCO-POL-BORNE BATTERIE	WURTH	GAZEUX		H222 - H229	H336	
NETT. PLASTIQUE PARF. ORANGE BRILLANT	WURTH	GAZEUX		H222 - H229	H336	

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en œuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date : **11/04/2025**

Signature Entreprise

D619

77720 MORMANT

Tél. : 01.54.25.02.25

SIRET : 333 939 064 00049 - APE 7739Z

SAS au Capital de 500.000 €

BOUCHARD LOCATION

Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise : **BOUCHARD LOCATION**

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention :

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	NOM DU FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT	Classement de danger C.M.R. :	Classement de danger d'inflammabilité	Classement de danger de toxicité	REMARQUES
ROST OFF PLUS 400 ML	WURTH	GAZEUX	H340, H341, H350, H351, H360, H361, H362	H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	
SILJOINT PLUS NOIR 200ML	WURTH	GAZEUX		H222-H229	H336	
BRAY OFFACE GRAFFITS 300ML	WURTH	GAZEUX		H222-H229	H336	
MULTI 400ML	WURTH	GAZEUX		H222-H229	H336	
STOP FUGET NORMAL RESISTANCE MOYENNE 250G	WURTH					
STOP COULETIAUT RESISTANCE ELEVEE 25G	WURTH				H335	

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en œuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date : *M/04/2025*

Signature Entreprise

D619

BOUCHARD LOCATION

77720 MORMANT

Tél. : 01.64.25.02.25

SIRET : 333 939 064 00049 - APE 7739Z

SAS au Capital de 500.000 €

Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise : GENIE FLEXION

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention : INTERVENTION HYDRAULIQUE

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	NOM DU FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT LIQUIDE SOLIDE GAZEUX	Classement de danger C.M.R. : H340, H341, H350, H351, H360, H361, H362	Classement de danger d'inflammabilité H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	Classement de danger de toxicité H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	REMARQUES
NETTOYANT FREINS BARDAHL	SADAPS BARDAHL	GAZ LIQUEFIES		H222,H229,	H336	
WOMAC HYDROL HV46	Hafa FRANCE	LIQUIDE FLUIDE				
ABSORSECU-B	SARL M.C.L	GRANULAT				
ABSORB-HY100	SARL M.C.L	FEUILLES RENFORCEES ET TRAMEES				

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en œuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date : 02/04/2025

Signature Entreprise



Listing des produits chimiques utilisés sur le site d'intervention

Nom Entreprise :

N. PDP / PS:

Intitulé de l'intervention :

NOM DU PRODUIT FIGURANT SUR LA FDS	NOM DU FABRIQUANT/DISTRIBUTEUR	ETAT LIQUIDE SOLIDE GAZEUX	Classement de danger C.M.R. : H340, H341, H350, H351, H360, H361, H362	Classement de danger d'inflammabilité H224, H225, H226, H228, H242, H250, H251, H252, H260, H261, H220, H221, H230, H231, H222, H223, H229	Classement de danger de toxicité H300, H310, H330, H301, H311, H331, H334, H370, H371, H335, , H336, H372, H373.	REMARQUES

L'entreprise extérieure déclare que seuls les produits énumérés ci-dessus pourront être mis en œuvre après validation de leur chef de projet Entreprise utilisatrice et s'engage à ne pas rentrer sur site tout produit n'ayant pas fait office d'une validation au préalable.

Date :

Signature Entreprise



Visite d'Inspection Commune (VIC)

Articles R4512-2 à R4512-5 du Code du Travail

A réaliser impérativement avant le début des opérations

L'inspection commune est réalisée en présence d'un représentant (au minimum) de chaque entreprise extérieure et sous-traitant, du chargé d'intervention des entreprises extérieures (CIEE) ainsi que du Préventeur. Les membres du CSSCT doivent être conviés 3 jours minimum avant la date de la visite. Celle-ci permet de définir l'ordre et la nature des activités qui seront réalisées, d'analyser les risques, de préconiser les mesures adaptées à ces opérations et à l'environnement. Les mesures de prévention complémentaires, vues lors de l'inspection commune, seront intégrées par le CIEE dans le plan de prévention finalisé.

Les entreprises extérieures et sous-traitants déclarent que les mesures énumérées ci-dessous sont conformes aux échanges ayant eu lieu lors de l'inspection commune préalable et elles s'engagent à les respecter à chacune de leur intervention aux différents lieux ou types de lieu visités. Elles indiquent également avoir communiqué toutes les informations nécessaires à la prévention pouvant avoir une incidence sur l'hygiène et la sécurité (ex : description des travaux à effectuer, des matériels utilisés, sous-traitance, etc.).

Intitulé de l'opération : Entretien et réparations sur chariot industriel thermique

Date de l'inspection : 01/04/2025 **Heure :** 09:30

N° : PDP-F2S-2025-045844

Lieu de rendez-vous : GEPETTO

Grande zone concernée :

Parc 1, Parc 2, Backstage, Guest Entry Sequence

Hôtels, Disney Village, Lac Disney

Val d'Europe

Megara

Cuisine Centrale, Olaf

Résidences

Golf

Autre




ENTREPRISE(S) EXTERIEURE(S)					
Raison Sociale	Responsable	Nature des Travaux	Dates/Horaires	Effectifs	Signature
BOUCHARD MANUTENTION	M. SAUGOUX Laurent Responsable 0685797033 l.saugoux@bouchard-location.com	entretien et réparation matériel de manutention	01/04/2025 - 31/03/2026 De 06:30 à 14:00	1	

Initiales des signataires :

MSL
D.L

R.S BR-
SL MS

ENTREPRISE(S) EXTERIEURE(S)

Raison Sociale	Responsable	Nature des Travaux	Dates/Horaires	Effectifs	Signature
BUREAU DE CONTROLE CPS (BOUCHARD MANUTENTION)	M. ROSSIGNOL Sébastien CONTROLEUR 07.70.03.98.56 rossignolsebastien2403@gmail.com	contrôle réglementaire	01/04/2025 - 31/03/2026 De 06:30 à 14:00	1	
GENIE FLEXION (BOUCHARD MANUTENTION)	M. BARANGER Romain Chef de centre 0625377309 romain.baranger@genieflexion.com	remplacement et réparation de flexibles hydrauliques	01/04/2025 - 31/03/2026 De 06:30 à 14:00	1	
VIP (BOUCHARD MANUTENTION)	M. SALGUEIRO Manuel Responsable 0637588800 vip.pneu@gmail.com	remplacement et réparation pneumatiques	01/04/2025 - 31/03/2026 De 06:30 à 14:00	1	

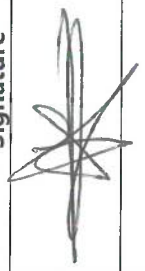

SL R.S

BR

RS

JS
DL

ENTREPRISE UTILISATRICE

Rôle	Nom / Prénom	Service	Fonction	Signature
CIEE	M. LLOANCY David	INFRASTRUCTURE & BÂTIMENTS (INFRABAT)	Team Leader	
Suppléant CIEE				
Préventeur	M. BOURGEOIS LATTANZI Jérôme	ACCIDENT PREVENTION	Coordinateur/trice Prévention	
CSSCT		• CSSCT STACH		
Autre				
Autre				
Autre				
Autre				

SL R.S
BR
AB

DL

JML

Initiales des signataires :

Indiquer le(s) lieux et précision (Nom du bâtiment ou du lieu + nom du local/salle, etc.)	Indiquer la phase de travail	Risques (cocher la(es) case(s) concernée(s))												A la charge de EU	A la charge de EE			
		Coactivité	Electricité, énergies et réseaux	Excavation, Fouille, Terrassement	ATEX	Point chaud	Espace confiné	Hauteur	Ambiante / Plomb, produits chimiques	Matériel / Electroportatifs	Manutention manuelle ou mécanisée	Grutage / Levage	Circulation					
JAPAR + site - Installation	Accès																	
	Stationnement																	
	Reboisement	x																
	Changement plan																	
	Depannage flexion																	
	VCP																	
	Depannage																	
Fin d'intervention / Travaux et Repli																		

Indiquer les mesures de prévention, organisation de travail et balisage pour chaque risque

Intervention en tréteux vert + dépannage sur chantier Barchard. Sur zone safe + dep sur site. En journée. Acc. DLR.
 Balisage des interventions.
 Cr-c + électrisitéf-
 Loby produits + électrisitéf + PDR
 Person, surplan.
 Absolution pour intervention sur hauteur. Electrisitéf. Loby produits. Escalier pour accès, tréteux en hauteur. Sécurisation zone de intervention sur l'avo.
 Nettoyage zone.

R.S SL BR 08

SR
D.L

Initiales des signataires :

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 9548E5FB-9D75-4B73-9377-F5B42EDFB75A

État: Complétée

Objet: Signature d'un document pour le plan de prévention n°45844

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 89

Signatures: 5

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 9

Paraphe: 0

DLP PLANCILE

Signature dirigée: Activé

1, rond-point d'Isigny

Horodatage de l'enveloppe: Désactivé

Chessy, Ile de France 77700

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

DLP.PLANCILE.DOCUSIGN@disney.com

Adresse IP: 198.102.219.142

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: DLP PLANCILE

Emplacement: DocuSign

07-mai-2025 | 14:48

DLP.PLANCILE.DOCUSIGN@disney.com

Événements de signataire

Laurent SAUGOUX

l.saugoux@bouchard-location.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Authentification

Signature

Signé par :

 F02E1F4771BA409...

Horodatage

Envoyée: 07-mai-2025 | 14:48

Consultée: 07-mai-2025 | 15:29

Signée: 07-mai-2025 | 15:44

Sélection d'une signature : Image de signature chargée

En utilisant l'adresse IP: 85.12.135.45

Détails d'authentification

Aut. SMS:

Transaction: dc26eb0f-c7eb-465d-bb4a-112a9715b0b3

Résultat: réussi

ID de fournisseur: TeleSign

Type: SMSAuth

Effectuée: 07-mai-2025 | 15:28

Téléphone: +33 6 85 79 70 33

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

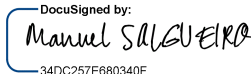
Accepté: 07-mai-2025 | 15:29

ID: edbd2ec4-f9b8-4b53-83ac-4ee516615847

Manuel SALGUEIRO

vip.pneu@gmail.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Authentification

DocuSigned by:

 34DC257E680340F...

Envoyée: 07-mai-2025 | 14:48

Consultée: 10-mai-2025 | 11:21

Signée: 10-mai-2025 | 11:24

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 87.88.185.6

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Détails d'authentification

Aut. SMS:

Transaction: eaaa9283-5119-42bc-933e-cf0856624314

Résultat: réussi

ID de fournisseur: TeleSign

Type: SMSAuth

Effectuée: 10-mai-2025 | 11:21

Téléphone: +33 6 37 58 88 00

Aut. SMS:

Transaction: ca4af2e1-14a4-4ae3-9a13-94bd3ebf7219

Résultat: réussi

ID de fournisseur: TeleSign

Type: SMSAuth

Effectuée: 12-mai-2025 | 09:07

Téléphone: +33 6 37 58 88 00

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de signataire

Signature

Horodatage

Accepté: 10-mai-2025 | 11:21
ID: b643deae-7e76-4951-8c9c-8f227f336fd2

Romain BARANGER
romain.baranger@genieflexion.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Authentification

Signé par :
Romain BARANGER
AD8B80C3292446A...

Envoyée: 07-mai-2025 | 14:48
Consultée: 09-mai-2025 | 11:23
Signée: 09-mai-2025 | 11:30

Sélection d'une signature : Style présélectionné
En utilisant l'adresse IP: 194.250.109.142

Détails d'authentification

Aut. SMS:
Transaction: 7ed1601a-b076-422d-b2c0-29e52289e485
Résultat: réussi
ID de fournisseur: TeleSign
Type: SMSAuth
Effectuée: 09-mai-2025 | 11:22
Téléphone: +33 6 25 37 73 09

Aut. SMS:
Transaction: 16c046f9-b9ed-4832-8f58-29c70b790547
Résultat: réussi
ID de fournisseur: TeleSign
Type: SMSAuth
Effectuée: 12-mai-2025 | 13:40
Téléphone: +33 6 25 37 73 09

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 09-mai-2025 | 11:23
ID: e0debe44-70cb-494f-9734-1df322dc8748

ROSSIGNOL Sébastien
rossignolsebastien2403@gmail.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Authentification

DocuSigned by:
Sébastien ROSSIGNOL
4F9A2818CB4C4E8...

Envoyée: 07-mai-2025 | 14:48
Consultée: 07-mai-2025 | 16:15
Signée: 07-mai-2025 | 16:18

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
En utilisant l'adresse IP: 92.184.116.160
Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Détails d'authentification

Aut. SMS:
Transaction: 81676695-b606-435e-87e5-9a63c4d61437
Résultat: réussi
ID de fournisseur: TeleSign
Type: SMSAuth
Effectuée: 07-mai-2025 | 16:15
Téléphone: +33 7 70 03 98 56

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 07-mai-2025 | 16:15
ID: dc6a8653-b89e-47aa-89a4-47ed6f74af5d

France HOCHIN-PETIT
france.hochin-petit@disney.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Authentification

DocuSigned by:
France HOCHIN-PETIT
670752B8D1F7405...

Envoyée: 10-mai-2025 | 11:24
Consultée: 10-mai-2025 | 16:36
Signée: 10-mai-2025 | 16:36

Sélection d'une signature : Style présélectionné
En utilisant l'adresse IP: 81.220.55.194
Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Détails d'authentification

Aut. SMS:
Transaction: 83e25745-bc0b-46fa-bd28-22d7810cbb9f
Résultat: réussi
ID de fournisseur: TeleSign
Type: SMSAuth
Effectuée: 10-mai-2025 | 16:36
Téléphone: +33 6 80 35 38 46

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de signataire	Signature	Horodatage
Accepté: 10-mai-2025 16:36 ID: aafdcd1a-f6bd-4d87-857f-f9ee10ea9f1d		
Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage
Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage
Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage
Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage
Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
Événements de copie carbone	État	Horodatage
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	07-mai-2025 14:48
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	10-mai-2025 16:36
Signature complétée	Sécurité vérifiée	10-mai-2025 16:36
Complétée	Sécurité vérifiée	10-mai-2025 16:36
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, DLP Co-Activite (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact DLP Co-Activite:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To advise DLP Co-Activite of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at info@dlp.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from DLP Co-Activite

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to info@dlp.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number.

To withdraw your consent with DLP Co-Activite

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. . .

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify DLP Co-Activite as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by DLP Co-Activite during the course of your relationship with DLP Co-Activite.

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, DLP Co-Activite (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact DLP Co-Activite:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: ISABELLE.LAQUEILLE@disney.com

To advise DLP Co-Activite of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at ISABELLE.LAQUEILLE@disney.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from DLP Co-Activite

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to ISABELLE.LAQUEILLE@disney.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with DLP Co-Activite

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to ISABELLE.LAQUEILLE@disney.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify DLP Co-Activite as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by DLP Co-Activite during the course of your relationship with DLP Co-Activite.